



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

32^e séance plénière

Jeudi 16 octobre 1997, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 46 de l'ordre du jour

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social

Rapport du Secrétaire général (A/52/305)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe l'Assemblée que, dans une lettre en date du 10 octobre 1997, le Représentant permanent du Luxembourg, au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, demande que l'Assemblée générale entende, en plénière, une déclaration de l'Observateur du Saint-Siège au cours du débat sur le point 46 de l'ordre du jour.

L'Assemblée se rappellera que, conformément à la pratique établie à l'Assemblée générale, les observateurs des États non Membres ne peuvent, normalement, faire de déclarations que dans les grandes commissions. Néanmoins, à la suite de consultations, il est proposé que l'Assemblée générale se prononce sur cette demande.

Puis-je considérer qu'aucune objection n'est faite à la proposition d'entendre, en plénière, l'Observateur du Saint-Siège au cours du débat sur le point 46 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

M. Saguier Caballero (Paraguay) (*interprétation de l'espagnol*) : C'est un honneur pour la délégation du Paraguay, en sa qualité de coordonnateur du Groupe de Rio, que de prendre la parole sur le point 46 de l'ordre du jour intitulé «Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social».

En premier lieu, le Groupe de Rio tient à remercier le Secrétaire général et les bureaux pertinents du Secrétariat pour le rapport présenté sur ce sujet et figurant dans le document A/52/305, document qui sera très utile pour nos travaux.

Les pays membres du Groupe de Rio accordent une importance particulière à la question du développement social sous tous ses aspects et sont totalement attachés à la Déclaration de Copenhague sur le développement social et au Programme d'action, tels que reflétés dans la résolution 50/161 du 22 décembre 1995.

Au onzième sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe de Rio, tenu à Asunción, au Paraguay, au mois d'août dernier, nos mandataires ont été d'accord pour affirmer que l'élimination de la pauvreté extrême, la réalisation de la justice sociale, la promotion de formes de participation des citoyens ainsi que l'amélioration des conditions de vie et le bien-être général de nos populations sont, pour nos pays, des objectifs permanents qui peuvent être atteints plus facilement par le biais de la coopération et de la coordination entre gouvernements démocratiques.

L'engagement du Groupe de Rio à l'égard des résultats du Sommet social s'est manifesté à diverses reprises et, plus important encore, de façon pratique et concrète. En 1995 déjà, sur convocation du Gouvernement de la République argentine, le Groupe de Rio avait adopté la Déclaration de Buenos Aires sur le suivi du Sommet mondial pour le développement social afin d'appliquer au niveau régional les engagements pris à Copenhague.

En 1996, les chefs d'État et de gouvernement du Groupe, réunis à Cochabamba, en Bolivie, ont réaffirmé leur volonté d'éliminer la pauvreté, la malnutrition, la marginalisation, le manque d'accès aux soins de santé et l'analphabétisme au moyen de politiques axées sur le développement économique durable à moyen et à long terme. Par ailleurs, les participants au Sommet d'Asunción, tenu cette année, ont réaffirmé leur conviction selon laquelle un processus soutenu de développement économique et social est essentiel pour la stabilité démocratique et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

Il faut également souligner la participation active des pays du Groupe à la première Conférence régionale de suivi du Sommet mondial pour le développement social, tenu à São Paulo, en avril 1997, par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Cette conférence a approuvé le consensus de São Paulo dont les engagements sont rappelés dans le rapport du Secrétaire général. Le Groupe de Rio réitère ici son appui à l'appel lancé au titre du même consensus pour que d'autres régions convoquent des réunions d'évaluation du Sommet social. Cet appel a été également repris dans la résolution 1997/56 du Conseil économique et social.

Par ailleurs, le Groupe de Rio a suivi avec un intérêt particulier les initiatives prises par les gouvernements et les institutions afin de mettre en oeuvre les résultats du Sommet de Copenhague. Nous nous félicitons de la tenue du Sommet sur le microcrédit, initiative précieuse couvrant un aspect que d'autres politiques conçues pour lutter contre la pauvreté n'avaient pu traiter efficacement. Le Groupe de Rio s'associe également à la satisfaction exprimée par le Conseil économique et social à la suite de la décision prise par le Comité provisoire du Fonds monétaire international d'accorder un statut permanent à la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR). Nous partageons également le sentiment qu'il convient d'instaurer les mesures de protection nécessaires à l'instauration de l'équité sociale, facteur décisif pour la bonne application des programmes d'ajustement structurel.

En ce qui concerne les résultats de la trente-cinquième session de la Commission du développement social, le

Groupe de Rio attache une grande importance au programme de travail pluriannuel pour les années 1997-2000 dont le thème principal sera intitulé : «Suivi du Sommet mondial pour le développement social». Les conclusions convenues sur l'emploi productif et les modes de subsistance durables, qui ont été transmises au Conseil économique et social, témoignent de l'intérêt qu'il y a à continuer de rechercher des politiques qui permettraient de réaliser l'objectif du plein emploi.

Pour ce qui est des activités futures, le Groupe de Rio participera activement à la trente-sixième session de la Commission du développement social, qui aura pour thème prioritaire la promotion de l'intégration sociale et de la participation de l'ensemble de la population, y compris les groupes et personnes désavantagées et vulnérables.

En outre, le Groupe de Rio n'épargnera aucun effort pour assurer le succès en l'an 2000 de la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée de procéder à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social, et pour envisager des interventions et des initiatives nouvelles. Le processus préparatoire de la session extraordinaire revêt à cet égard la plus grande importance et le Groupe de Rio exprime l'espoir que le Comité plénier de l'Assemblée générale commencera ses travaux en 1998, comme le stipule la résolution 51/202 de l'Assemblée générale.

La notion de développement social nous impose d'importantes obligations que les pays membres du Groupe de Rio devront continuer d'assumer avec un sens des responsabilités et avec détermination, tant au niveau régional qu'international. À l'échelle intergouvernementale, nous maintiendrons nos efforts afin de veiller à ce que les travaux de l'Organisation puissent donner une orientation effective aux gouvernements dans la lutte qu'ils mènent pour l'élimination de la pauvreté et de la pleine réalisation du développement humain.

M. Wolzfeld (Luxembourg) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne, au sujet de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social. La Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et Chypre se rallient à cette déclaration.

Voici deux ans que 117 chefs d'État et de gouvernement réunis à Copenhague ont adopté une Déclaration et un Programme d'action, qui représentent une avancée importante dans la façon dont la communauté internationale

perçoit le processus de développement, en plaçant désormais la personne humaine au centre de ses préoccupations. Les participants au Sommet de Copenhague se sont engagés à poursuivre les objectifs premiers de vaincre la pauvreté, d'assurer le plein emploi et de promouvoir des sociétés stables, sûres et justes.

À Copenhague, la communauté internationale a reconnu qu'aucun pays, aussi riche soit-il, n'est à l'abri des problèmes sociaux. À cette occasion, la communauté internationale a défini un nouveau consensus sur la question du développement, l'objectif principal du développement étant de bénéficier à l'individu, et les politiques de développement devant tendre vers cet objectif dans le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et notamment de l'égalité entre les hommes et les femmes.

À Copenhague, les chefs d'État et de gouvernement ont également convenu de donner aux objectifs du développement social et du bien-être de la personne humaine :

«la plus haute priorité dès à présent et pour le XXIe siècle.» (*Déclaration de Copenhague sur le développement social, par. 1; A/CONF.166/9*)

et de définir une approche intégrée du développement social au niveau mondial.

Dans le cadre de l'approche à trois axes adoptée par le Sommet, les États se sont engagés à poursuivre l'objectif d'éliminer la pauvreté dans le monde, de promouvoir le plein emploi en tant que priorité fondamentale des politiques publiques, et de promouvoir l'intégration sociale en encourageant des sociétés stables, sûres et justes, sur la base du respect des droits de l'homme, de la non-discrimination et de la plus grande participation de tous aux décisions qui touchent à leur bien-être.

Le Programme d'action a identifié le plein emploi assorti d'une rémunération appropriée en tant que moyen efficace de lutte contre la pauvreté et la promotion de l'intégration sociale. Il est essentiel de placer la création d'emplois au coeur des stratégies et des politiques nationales. Une attention particulière devrait être accordée à la valorisation de l'emploi et à la nécessité d'offrir des emplois de qualité, dans le plein respect des droits des travailleurs, tels qu'ils sont définis dans les instruments internationaux pertinents, notamment ceux qui ont été convenus dans le cadre de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Dans ce contexte, nous nous félicitons des conclusions concertées adoptées lors de la dernière session de la Commission du développement social au cours de son débat sur

l'emploi productif et les modes de subsistance durables, qui devraient servir de référence utile aux gouvernements nationaux.

Au sein de l'Union européenne, le chômage reste un sujet de grave préoccupation. Bien que les conditions de relèvement économique en Europe existent, le taux de chômage reste beaucoup trop élevé et la lutte pour l'emploi reste une question prioritaire pour l'Union européenne et pour ses États membres. Le nouveau Traité de l'Union européenne — qui s'appellera «Traité d'Amsterdam» renforce la dimension sociale de l'Union en suivant les accords du Sommet pour le développement social. Le nouveau titre sur l'emploi, l'inclusion de l'Accord sur la politique sociale dans le Traité et la nouvelle possibilité de coopérer dans le domaine de l'exclusion sociale reconnaissent l'importance et la dimension universelle du développement social et de l'amélioration de la condition humaine.

La Déclaration de Copenhague reconnaît que l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies, de politiques, de programmes et d'actions pour le développement social incombent à chaque État. Étant donné la diversité des situations dans le monde, et compte tenu de la complexité et de l'interdépendance des facteurs touchant au développement social, il ne saurait être question d'appliquer universellement une stratégie uniforme.

La nécessité de tenir compte des situations spécifiques à chaque pays en vue de mettre en oeuvre la stratégie la mieux adaptée ne saurait cependant être invoquée par les gouvernements comme prétexte pour se soustraire aux engagements librement acceptés par eux lors du Sommet social et des conférences internationales. Les gouvernements ne peuvent s'appuyer sur leurs réalisations dans un domaine pour en négliger d'autres. Ils ne peuvent mettre en avant le manque de développement pour justifier un déni de l'égalité ou encore le déni des droits des personnes appartenant à des minorités ou à des populations autochtones.

Le développement ne se limite pas à une question de croissance économique. Le Programme d'action proclame que l'objectif ultime du développement social est l'amélioration de la qualité de la vie de tous. La réalisation de cet objectif requiert, entre autres, l'instauration d'un régime démocratique et ouvert, dans lequel le gouvernement répond de ses actions devant le peuple, et dans lequel l'individu est habilité à participer pleinement aux processus de prise de décisions à tous les niveaux. Elle requiert des possibilités accrues et égales pour tous, la primauté du droit, le respect de la diversité ainsi que le respect de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris les droits

des personnes appartenant à des minorités. Elle implique également la justice sociale et une répartition équitable des revenus et des richesses, ainsi qu'une action de la part des gouvernements pour consacrer dans la loi les droits de l'individu et veiller à ce que ces derniers soient respectés. Ces engagements, de même que tous les autres, doivent être mis en oeuvre intégralement.

Nous aimerions réitérer ici l'importance que nous attachons à la participation. Cette participation devrait s'étendre à tous, hommes et femmes, en particulier à ceux qui appartiennent à des groupes vulnérables, et notamment les représentants des personnes vivant en situation de marginalisation sociale, ainsi que les personnes qui ont des handicaps, les jeunes et les personnes âgées.

L'objectif de l'intégration sociale est de créer une «société pour tous, où chaque individu peut participer pleinement». Les mesures prises en vue de promouvoir cette intégration devraient être adaptées aux besoins émergents des personnes concernées, et tirer profit du développement de nouvelles technologies.

Le Sommet de Copenhague a joué un rôle de catalyseur pour relancer la recherche d'une meilleure intégration des aspects économique et social dans le processus du développement. Le Sommet affirme que le développement social reste une responsabilité nationale, mais il souligne en parallèle que l'appui, l'engagement résolu et les efforts collectifs de la communauté internationale sont essentiels à la réalisation des objectifs définis à Copenhague.

L'Union européenne est convaincue que l'appui de la communauté internationale aux niveaux bilatéral et multilatéral, en particulier pour les pays les moins avancés, est essentiel en vue de contribuer à créer les conditions qui permettraient aux gouvernements de prendre l'initiative d'évaluer les situations de pauvreté, et de concevoir des stratégies et des programmes nationaux de lutte contre la pauvreté et de promotion du développement social. L'élimination de la pauvreté, ainsi que le développement social, constituent des buts essentiels de la coopération entre l'Union européenne et les pays en développement, ainsi qu'en témoigne le Traité de Maastricht. Ainsi, l'Union européenne s'est fortement engagée dans le cadre du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), notamment dans la stratégie intitulée «Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIe siècle». Il faudra étudier en profondeur les moyens de parvenir à une mobilisation effective de ressources financières, y compris de ressources financières en provenance de sources privées,

pour lutter contre la pauvreté et en faveur de la promotion du développement social, ainsi que les moyens de parvenir à une orientation plus efficace de la coopération et de l'aide au développement.

Nous — c'est-à-dire l'Union européenne — nous efforçons d'honorer l'engagement que nous avons pris d'atteindre l'objectif convenu par l'Organisation des Nations Unies de consacrer dès que possible 0,7 % de notre produit national brut à l'aide publique au développement. Nous encourageons les autres pays développés à faire de même. À ce propos, l'actuelle tendance à la baisse du pourcentage du produit national brut alloué à l'aide publique au développement ne laisse pas d'être préoccupante. Nous sommes prêts à intensifier les efforts visant à renverser cette tendance, compte tenu de la nécessité de renforcer la qualité et l'utilité de l'aide publique au développement. Dans un esprit de coopération mondiale, tous les pays devraient s'attaquer aux causes profondes de cette diminution. Des stratégies devraient être mises au point pour accroître l'aide que les donateurs apportent aux programmes d'assistance et redonner vie aux engagements qu'ils ont réaffirmés lors de la Conférence mondiale sur le développement social. Certains pays ont atteint ou même dépassé l'objectif convenu de 0,7 %.

Un nouveau partenariat devrait être basé sur la reconnaissance du fait que le financement du développement est une responsabilité conjointe, et devrait se refléter dans une distribution plus large et plus équitable des charges. La qualité et l'impact de l'aide devront être augmentés en éliminant notamment la dispersion ou la duplication des efforts. Nous prenons également note des travaux entrepris par les pays intéressés pour développer la formule 20/20, notamment lors des réunions qui ont suivi l'adoption du «consensus d'Oslo».

Le Sommet mondial pour le développement social, qui a permis à la communauté internationale d'adopter une perspective particulière en matière de développement, ne s'est pas fait d'une façon isolée. Les résultats des conférences précédentes, notamment celles de Rio, de Vienne et du Caire, ont été pris en compte lors de la rédaction du document final. À leur tour, les engagements contractés à Beijing se sont inspirés des résultats de Copenhague. Il importe donc que les gouvernements et le système des Nations Unies mettent en oeuvre ces résultats et en assurent le suivi de manière intégrée.

Nous estimons que le Conseil économique et social devrait évaluer annuellement, dans le contexte du point de l'ordre du jour approprié du segment général, les progrès

réalisés aux niveaux intergouvernemental et interorganisations, ainsi que les réalisations sur le terrain. Le Conseil devrait aussi continuer à harmoniser et à coordonner les programmes de travail des commissions techniques chargées du suivi des grandes conférences. Enfin, le Président du Conseil pourrait tenir des consultations régulières avec les présidents de ces mêmes commissions, en présence et avec la participation de représentants des branches concernées du Secrétariat.

Dans ce contexte, l'Union européenne se félicite des discussions qui ont eu lieu à ce sujet lors de la dernière session de fond du Conseil économique et social. Nous estimons que les résolutions qui en ont résulté représentent une avancée certaine.

Afin de s'assurer que le suivi du Sommet social s'effectue de manière intégrée, il a été institué un mécanisme à trois niveaux, qui prévoit les contributions de la Commission du développement social, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, cette dernière devant être le principal organe de prise de décisions sur les questions relatives au suivi du Sommet de Copenhague. Nous aimerions rappeler ici, ce qui est mentionné également dans le rapport du Secrétaire général (A/52/305), que le Comité préparatoire plénier de l'Assemblée générale, qui sera créé au cours de cette cinquante-deuxième session, devrait se réunir après la session annuelle de la Commission du développement social, puisqu'il a été décidé que ses activités de fond seraient basées sur les éléments fournis notamment par la Commission du développement social et le Conseil économique et social.

Nous aimerions également réitérer l'importance de s'assurer d'un suivi intégré, non seulement dans le cadre de ce mécanisme à trois niveaux, mais également dans les activités opérationnelles de développement des Nations Unies.

Je voudrais terminer sur trois questions qui méritent notre attention, notamment dans la perspective de la session extraordinaire de l'Assemblée générale en l'an 2000, qui sera chargée de procéder à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet; cet examen se fera sous le signe de l'intégration sociale et de la participation de tous.

La Conférence mondiale des ministres de la jeunesse, que le Gouvernement portugais, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, organisera à Lisbonne du 8 au 12 août 1998, donnera l'occasion d'évaluer la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, aux niveaux national, régional et

local, et d'élaborer de nouvelles propositions quant à la façon de mettre en oeuvre le Programme selon une approche intersectorielle mieux ciblée.

Nous nous félicitons de la décision prise lors de la dernière session du Conseil économique et social de renouveler le mandat de M. Lindqvist pour une nouvelle période de trois ans, et nous rappelons la demande faite par le Conseil au Secrétaire général de donner une plus grande priorité aux activités concernant les personnes ayant un handicap et de réserver les ressources nécessaires pour permettre au Secrétariat de remplir ses fonctions de centre de coordination.

L'Année internationale des personnes âgées, qui sera célébrée en 1999, donnera l'occasion de promouvoir la vision d'une «société pour tous les âges» dans l'avenir, entre autres en encourageant dès à présent la participation de toutes les générations aux préparatifs de cette année. L'Union européenne se réjouit de constater que la préparation pour l'Année progresse, avec notamment la participation des personnes âgées dans le développement, et la mise en oeuvre des activités aux niveaux national et local.

M. Jabir (République-Unie de Tanzanie) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je remercie le Secrétaire général de son rapport, «Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social», publié sous la cote A/52/305 et de son rapport sur l'élimination de la pauvreté, publié sous la cote A/52/315. Nous nous félicitons également du *Rapport sur le développement humain 1997* qui comprend une analyse sur la pauvreté dans le monde et énonce des propositions quant aux nouveaux moyens de combattre la pauvreté et d'en mesurer le niveau.

Je tiens d'emblée à réaffirmer que nous sommes totalement attachés à la mise en oeuvre des suites du Sommet mondial pour le développement social figurant dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague.

Les pays en développement ont fait des efforts considérables pour agir dans des domaines précis tant de la Déclaration que du Programme d'action, en se concentrant notamment sur la formulation de politiques, l'élaboration de programmes et de stratégies et la fixation d'objectifs dans le temps pour l'élimination de la pauvreté. Une attention particulière a été accordée aux besoins de groupes particuliers ainsi qu'à la participation de la société civile. De même, des centres de liaison et des mécanismes ont été mis en place. Ces initiatives ont été prises à des niveaux de mise en oeuvre différents et conformément aux priorités et

aux capacités des pays individuels, mais il n'en reste pas moins qu'elles doivent être appuyées, renforcées et soutenues.

Au niveau régional, il est encourageant de constater que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a organisé la première Conférence régionale de suivi des décisions du Sommet mondial pour le développement social, à São Paulo (Brésil), du 6 au 9 avril 1997. Nous nous félicitons de la cinquième Conférence ministérielle sur le développement social pour l'Asie et le Pacifique, qui se tiendra à Manille du 5 au 11 novembre 1997, afin d'examiner les progrès réalisés à l'échelle nationale ainsi que les mesures à l'échelle régionale pour la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement social dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Nous encourageons d'autres groupes régionaux qui ne l'ont pas encore fait à organiser des colloques de ce type. À cet égard, nous demandons à la communauté internationale d'appuyer ces efforts en fournissant les ressources financières nécessaires, y compris un appui pour la mise en oeuvre des résultats de ces réunions.

L'élimination de la pauvreté demeure une priorité pour tous les pays en développement. Néanmoins, en dépit des efforts accrus qui sont faits pour éliminer la pauvreté, le nombre de personnes qui vivent dans la pauvreté ne cesse d'augmenter. La majorité des populations de ces pays continue de vivre dans une situation de pauvreté extrême et ne peut répondre aux besoins fondamentaux tels que ceux de nutrition, santé, eau potable et assainissement, éducation, emploi, logement et participation à la vie culturelle et sociale.

Nous reconnaissons le fait que des niveaux d'emploi élevés et productifs sont des moyens fondamentaux pour lutter contre la pauvreté, assurer l'équité, répondre aux aspirations des peuples qui veulent participer à la vie économique et sociale de leur pays et renforcer la cohésion sociale. Néanmoins, nous sommes préoccupés par l'impact négatif de la mondialisation de l'économie mondiale et de la libéralisation du commerce sur le développement social, en particulier dans les pays en développement. Les efforts de développement faits par ces pays, en particulier pour obtenir des services socioéconomiques essentiels, sont gravement freinés par l'insuffisance des ressources financières qui arrivent dans ces pays. La charge de la dette extérieure continue d'être une des grandes préoccupations pour les pays en développement. Le Groupe des 77 et la Chine demandent instamment à la communauté internationale d'oeuvrer en vue de trouver une solution durable au pro-

blème de la dette dans ces pays, en particulier des pays d'Afrique et des pays les moins avancés. Une autre priorité pour notre Groupe doit être l'évaluation de l'impact négatif des programmes d'ajustement structurel sur le développement économique et social. Il faut également venir en aide aux pays qui prennent des mesures d'ajustement en créant des conditions nécessaires à la croissance économique, la création d'emplois, l'élimination de la pauvreté et le développement social.

Le Groupe des 77 et la Chine, tout en reconnaissant que le développement social et la mise en oeuvre du programme d'action du Sommet mondial pour le développement social incombent au premier chef aux gouvernements, estiment que la mobilisation des ressources tant au niveau national qu'international demeure l'une de principales contraintes pour les pays en développement. À cet égard, je rappelle que dans ses résolutions 50/161 et 51/202, l'Assemblée générale reconnaît le fait que la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Copenhague dans les pays en développement nécessitera des ressources financières supplémentaires ainsi qu'une aide au développement plus efficace. En conséquence, le Groupe réaffirme qu'il est urgent d'inverser la tendance à la diminution de l'aide publique au développement qui demeure la principale source de financement pour le développement dans la plupart des pays en développement. Nous exhortons les pays développés à atteindre en priorité l'objectif concerté de 0,7 % de leur produit national brut à titre d'aide publique au développement en général.

Nous reconnaissons que les programmes de microcrédits représentent une stratégie clef pour promouvoir l'emploi autonome, la création de revenus, l'élimination de la pauvreté, la mobilisation des populations — en particulier des femmes — ainsi que le renforcement de l'intégration sociale et ce, en facilitant l'accès au crédit en faveur des pauvres. À cet effet nous nous félicitons des résultats du Sommet sur le microcrédit de Washington, du 2 au 4 février 1997, qui a initié un mouvement mondial en vue d'atteindre 100 millions des familles les plus pauvres du monde, en particulier les femmes, en leur permettant d'obtenir des crédits pour l'emploi et d'autres services financiers d'ici à l'an 2005. Afin d'atteindre cet objectif, nous devons établir de nouvelles institutions de prêts de microcrédits et/ou renforcer celles existant afin de faciliter l'accès au crédit aux personnes pauvres. Nous demandons à toutes les institutions internationales, notamment les institutions spécialisées, oeuvrant à l'élimination de la pauvreté, de venir contribuer à la concrétisation des objectifs du Sommet sur le microcrédit.

Le Groupe des 77 et la Chine réaffirment qu'il importe d'assurer la croissance de l'emploi et que celle-ci doit figurer d'urgence au centre des politiques économiques et sociales en liaison avec d'autres objectifs importants. Nous reconnaissons également qu'il faut améliorer la conception des politiques et des programmes afin de renforcer les possibilités d'emploi pour des groupes ayant des besoins particuliers — les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les handicapés — et de combattre leur exclusion du marché du travail. À cet égard, nous insistons sur l'importance d'intégrer une démarche sexospécifique dans tous les programmes et politiques qui cherchent à créer des emplois. De même, il faut que l'impact de cette question soit régulièrement analysé à toutes les étapes du processus d'élaboration des politiques. Dans le même temps, le Groupe reconnaît qu'il est nécessaire de relever effectivement le défi que représente le changement à apporter aux politiques de l'emploi afin d'assurer une plus grande participation des personnes handicapées sur le marché du travail.

Nous accordons également une grande importance à la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, et nous demandons la participation de tous les organes et institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations internationales connexes pour venir en aide aux pays en développement qui s'efforcent de mettre en oeuvre le programme d'action. Le Groupe se félicite de la tenue de la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse à Lisbonne (Portugal) du 8 au 12 août 1999, et demande à l'ONU de faciliter la participation des pays en développement, en particulier des pays africains et des pays les moins avancés.

L'Année internationale des personnes âgées, en 1999, donnera la possibilité de mettre sous les feux de l'actualité la révolution de la longévité qui sera l'un des principaux défis auxquels nos pays en développement devront faire face au siècle prochain. La population mondiale prend de l'âge spectaculairement. Chaque mois, un million de personnes franchissent le seuil de la soixantaine et 80 % de cette population se trouvent dans les pays en développement. D'ici l'an 2025, le nombre total de personnes âgées de 60 ans et plus sera de 1,2 milliard et 70 % de ces personnes vivront dans le monde en développement. C'est en reconnaissant cette révolution démographique et ses conséquences pour nos pays en développement que le Groupe des 77 et la Chine ont soumis un projet de résolution à l'Assemblée générale intitulé «Application du Plan d'action international sur le vieillissement». Véritable jalon, cette résolution a été adoptée par consensus le 29 novembre 1985 et souligne que les personnes âgées doivent être considérées

comme un élément nécessaire et important dans les processus de développement à tous les niveaux de la société.

Le Groupe des 77 et la Chine réaffirment l'importance de la Commission sur le développement social en tant que Commission technique de l'ECOSOC, chargée de donner suite au Sommet mondial pour le développement social. À cet égard, nous attendons avec intérêt la trente-sixième session de la Commission qui aura lieu en février 1998 et dont le thème prioritaire sera la promotion de l'intégration sociale et de la participation de tous les peuples, y compris des groupes et personnes désavantagés et vulnérables.

Nous nous félicitons de la convocation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale en l'an 2000 pour un examen général et une évaluation de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social. Nous appuyons l'établissement d'un comité préparatoire plénier de l'Assemblée générale qui, conformément aux dispositions de la résolution 51/202 de l'Assemblée générale, commencera ses activités en 1998. Le Groupe des 77 s'efforcera de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le succès de la session extraordinaire.

Enfin, la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social pour ce qui est de l'éradication de la pauvreté, le renforcement de l'emploi productif et l'intégration sociale appelle une action internationale concertée en vue d'intégrer les économies des pays en développement à celles du monde développé. La promotion de l'égalité des termes de l'échange commercial, l'augmentation de la capacité de production, des courants financiers et du transfert et de l'acquisition des technologies sont les meilleurs moyens de créer des emplois hautement productifs et d'assurer des gains durables qui se traduiront, en fin de compte, par l'éradication de la pauvreté. Au moment où nous nous préparons à la session extraordinaire de l'Assemblée générale en l'an 2000 consacrée à l'examen général de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social, ayons à l'esprit les réalités des pays en développement et honorons nos engagements pris à Copenhague. Nous en appelons à nos partenaires du développement, les pays développés, pour qu'ils aident les pays en développement, par le biais de la coopération technique et financière, dans leurs efforts visant à améliorer leur compétitivité et leur capacité de participer à l'économie mondiale sur un pied d'égalité.

Mme Kaba Camara (Côte d'Ivoire) : Le Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague en mars 1995 a rassemblé un nombre impressionnant de dirigeants mondiaux, illustrant l'importance que la commu-

nauté internationale accorde aux questions sociales, baromètre du progrès dans le monde.

Les participants au Sommet social se sont engagés à prendre des mesures visant à l'éradication de la pauvreté, à la lutte contre le chômage et à l'intégration sociale des personnes marginalisées. Mais la préoccupation majeure à l'échelle planétaire est avant tout la lutte contre la pauvreté. Il est évident qu'une politique de lutte contre la pauvreté ne peut qu'améliorer les conditions de vie des sans-emploi et des personnes vulnérables.

Qu'avons-nous fait pour honorer nos engagements découlant du Sommet social?

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en focalisant son attention et ses efforts sur le développement humain, a mis en exergue les indicateurs sociaux qui mesurent la santé, l'éducation, l'alimentation et la protection sociale afin de montrer le degré de précarité des populations les plus pauvres.

Le *Rapport sur le développement humain 1997* du PNUD a axé son attention sur l'élimination de la pauvreté, en étudiant les facteurs de pauvreté dans un monde en mutation et la relation entre la mondialisation et la pauvreté. Ce rapport a, par ailleurs, indiqué que 507 millions de personnes dans le monde ont une espérance de vie de moins de 40 ans, 1,2 milliard n'ont pas accès à l'eau potable, 158 millions d'enfants souffrent de la faim, 842 millions sont analphabètes, et 1,2 milliard vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ces chiffres sont éloquentes et montrent à quel point la lutte contre la pauvreté devrait être la priorité, dans les années à venir, tant pour les organisations et agences internationales que pour toutes les nations.

S'il est vrai que tous les États sont touchés, à des degrés divers, par la pauvreté, car il s'agit, dans certains pays, de poches de pauvreté alors que dans de nombreux autres, et en particulier en Afrique, d'un phénomène endémique, la communauté internationale devrait soutenir les efforts des pays les plus démunis pour sortir du cercle vicieux de la pauvreté.

L'Afrique, considérée comme une des priorités des Nations Unies, compte plus de la moitié de sa population parmi les plus pauvres. Certains pays de notre continent sont confrontés à la famine, aux maladies endémiques, au sida, aux guerres fratricides, facteurs internes aggravant la pauvreté dans ces pays en plus des causes extérieures que sont la chute des prix des produits de base, le fardeau de la dette extérieure, les entraves à l'accès au marché extérieur

et la chute drastique de l'aide publique au développement, une chute de près de 30 %, ces facteurs contribuant à annihiler les efforts des gouvernements africains pour répondre aux besoins élémentaires de leur population.

Au cours de la réunion ministérielle du Conseil de sécurité sur la situation en Afrique, tenue le 25 septembre dernier, il a été souligné que la paix et la sécurité ne peuvent être obtenues dans des conditions abjectes de pauvreté. Les statistiques économiques et sociales concernant l'Afrique subsaharienne exposent de manière accablante les conditions de vie des populations : sur 500 millions de personnes vivant dans cette région, 262 millions vivent avec moins de 1 dollar par jour, 290 millions sont analphabètes, 200 millions n'ont pas accès à l'eau potable et la pauvreté continue de faire des victimes.

Le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social contenu dans le document A/52/305 témoigne de l'engouement des organes du système des Nations Unies pour les questions relatives à l'éradication de la pauvreté. Les commissions du développement social et de la promotion de la femme, la session de fond du Conseil économique et social, les commissions régionales, les institutions de développement ont eu à examiner les différents aspects de la pauvreté et les stratégies de lutte contre la pauvreté durant leur session. Ceci est encourageant. Cependant, ma délégation souhaiterait qu'à l'avenir, les séminaires, tables rondes et études d'experts se traduisent par des programmes et projets concrets des organismes de développement et des donateurs bilatéraux pour attaquer les racines profondes de la pauvreté et apporter une lueur d'espoir aux populations démunies.

Ma délégation salue l'initiative concernant le sommet sur le microcrédit en vue de la mobilisation de ressources financières pour aider les plus pauvres à accéder au crédit, notamment les femmes. Le Gouvernement ivoirien a mis à la disposition de jeunes et de femmes démunis des fonds sociaux encourageant le taux d'emploi. Cependant, cette initiative louable sur le microfinancement n'est qu'un aspect des efforts à entreprendre en vue de l'élimination de la pauvreté.

Le PNUD estime que pour permettre l'accès de tous les habitants des pays en développement aux services sociaux de base, il faut investir 40 milliards de dollars par an entre 1995 et 2005. Cette somme ne représente que 0,2 % du revenu mondial, 1 % du revenu des pays en développement et la moitié des ressources mobilisées par les États-Unis dans le cadre du Plan Marshall pour aider à la reconstruction de l'Europe.

Ces chiffres montrent bien que l'éradication de la pauvreté n'est pas une utopie si la volonté politique existe.

Cette volonté politique doit se traduire non seulement par un transfert de ressources en accroissant l'aide publique au développement, mais également par la création de conditions propices au développement économique et social de nos pays.

L'Afrique a besoin de programmes réalistes avec des résultats concrets. Le Programme des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique, l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique se sont succédé sans avoir eu un impact réel sur l'éradication de la pauvreté en Afrique.

La communauté internationale devrait apporter un soutien aux pays africains pour leur permettre d'atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés. Pour ce faire, elle doit tenir compte des priorités définies par l'Organisation de l'unité africaine qui sont, entre autres : établir une Communauté économique africaine par le biais de l'intégration régionale et sous régionale afin de répondre aux défis de la mondialisation de l'économie; maintenir la paix et la stabilité politique sans lesquelles il ne peut y avoir de développement; promouvoir le développement des ressources humaines; accélérer l'industrialisation du continent; faciliter l'accès au marché extérieur des produits africains et favoriser la diversification des produits de base; éradiquer la pauvreté et permettre l'accès de tous aux services sociaux de base; améliorer les conditions de vie des femmes et des enfants et consolider la démocratie et la bonne gouvernance.

Il faut une approche globale et intégrée, car la lutte contre la pauvreté nécessite la prise en compte de tous ces facteurs qui concourent au développement économique et social et au bien-être des populations.

Comme l'a déclaré le chef de notre délégation au cours du débat général, nous réitérons notre appréciation pour les initiatives de partenariat en vue de la croissance de l'Afrique, du développement de ses potentialités économiques, de l'accès aux marchés extérieurs et de la réduction du fardeau de sa dette extérieure.

Pour terminer, je voudrais à mon tour souligner que mon gouvernement salue les actions positives de plusieurs pays en faveur de l'Afrique, notamment l'initiative de l'Union européenne dont nous venons d'entendre parler. Les

actions concrètes visant des projets en faveur du développement de l'Afrique et en particulier de la lutte contre la pauvreté suscitent en nous reconnaissance et gratitude.

M. Shafie (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation souhaite remercier le Secrétaire général de son rapport, intitulé «Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social» et qui figure dans le document A/52/305. Le rapport nous offre un cadre important et utile pour nos débats à cette Assemblée. Ma délégation souhaite également s'associer à la déclaration faite ce matin par le représentant de la Tanzanie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu il y a deux ans à Copenhague a été un accomplissement historique pour le développement durable centré sur l'être humain. Trois thèmes essentiels ont été traités au cours du Sommet : l'élimination de la pauvreté, la croissance de l'emploi productif et la réduction du chômage, et la promotion de l'intégration sociale. La Déclaration de Copenhague et le Programme d'action du Sommet mondial ont souligné les efforts de développement déployés au niveau national et international, tout en reconnaissant que si le développement social relevait toujours de la responsabilité nationale, l'appui et les engagements collectifs pris par la communauté internationale étaient essentiels pour parvenir aux objectifs définis à Copenhague.

L'un des principaux éléments qui a aujourd'hui une incidence sur les politiques sociales sont la mondialisation et la libéralisation de l'économie mondiale. Même si la mondialisation augmente les possibilités d'une croissance économique accrue, elle n'entraîne pas automatiquement une croissance et un développement plus rapides. Ces processus ne sont pas sans comporter des risques et entraîner des dépenses, notamment des dépenses au plan social. À mesure que les économies et les sociétés deviennent de plus en plus interdépendantes en raison de la croissance du commerce international, des investissements et des finances, du développement des communications et des transports, les problèmes sociaux se répandent davantage dans le monde. Dans la majorité des cas, la mondialisation peut avoir contribué aux maux sociaux qui existent ou les avoir aggravés, comme le chômage, ou conduit à une inégalité accrue des revenus.

La mondialisation offre de grandes possibilités, à condition toutefois qu'elle soit gérée plus prudemment et avec un plus grand souci d'équité au niveau mondial. À cet égard, tous les pays et toutes les principales institutions économiques et financières internationales doivent s'efforcer

plus sérieusement d'élaborer de meilleures politiques en faveur de la mondialisation. Les incidences de la mondialisation sur les pays et certaines couches de la société doivent être examinées plus attentivement. Les pays pauvres, de plus en plus mis en marge de l'économie mondiale, ont besoin d'un soutien particulier devant leur permettre de récolter les fruits de la mondialisation et de l'intégration. De nouvelles formes de coopération internationale doivent être trouvées pour que chacun puisse tirer profit des aspects positifs de la mondialisation économique.

L'élimination de la pauvreté demeure un objectif prioritaire pour tous les pays en développement. En effet, il est extrêmement décourageant de voir qu'en dépit des promesses renouvelées des gouvernements de lutter contre le fléau de la pauvreté, plus d'un quart de la population du monde en développement vit toujours dans la pauvreté absolue. Près d'un milliard de personnes sont analphabètes et plus d'un milliard manquent de vivres et d'eau potable. Près d'un tiers de la population des pays les moins avancés ne survivra pas au-delà de 40 ans. Dans ces larges groupes, certains souffrent plus que d'autres, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes âgées et handicapées.

La Déclaration et le Programme d'action du Sommet de Copenhague ont dûment défini les questions liées à la pauvreté, à l'emploi et à l'intégration sociale, mais les questions relatives à l'aide internationale, à l'aide publique au développement et à de nouvelles ressources additionnelles n'ont pas fait oeuvre de pionniers. Par ailleurs, tout en cherchant à maintenir un niveau élevé de moralité dans les domaines des droits de l'homme et des libertés fondamentales, les principaux pays donateurs se sont montrés réticents à octroyer des ressources supplémentaires. Il est décevant que les États Membres des Nations Unies semblent simplement en mesure de préciser les questions urgentes de notre temps, comme la pauvreté, et de réitérer l'appel en faveur d'un engagement politique aux fins d'atténuer ces problèmes. Les manifestations de la volonté politique, en tant qu'élément le plus important des efforts que nous faisons pour édifier un monde meilleur, demeurent cependant évasives.

La Malaisie estime que l'élimination de la pauvreté doit être au centre de tous les efforts déployés pour renforcer le développement social. Pour y parvenir, la communauté internationale ne doit rien ménager pour financer et prévoir des ressources additionnelles afin d'aider les efforts de développement entrepris par les pays en développement. À cette fin, les pays développés doivent déployés tous les efforts possibles en vue d'atteindre l'objectif de 0,7 % de leur produit national brut en faveur de l'aide publique au

développement. Nous exhortons les pays développés de se joindre aux quatre pays qui ont atteint leur objectif en faveur de l'aide publique au développement afin de permettre ainsi aux pays en développement de mettre en oeuvre leurs programmes de développement social, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la formation.

Nous estimons qu'une attention particulière doit être accordée à la question de l'annulation immédiate des dettes bilatérales, multilatérales et commerciales des pays les moins avancés, sans l'assortir de conditions qui portent préjudice aux pauvres et aux personnes vulnérables. Les économies réalisées grâce à l'allègement de la dette pourraient être orientées vers une aide accordée aux domaines de l'éducation, de la santé, du crédit et du développement des zones rurales pauvres. Cela permettrait également aux pays pauvres de créer des possibilités de nature à promouvoir les investissements étrangers et privés et la croissance économique.

Nous trouvons encourageants les résultats du sommet sur le microcrédit tenu à Washington au début de l'année. Nous saluons les initiatives prises par la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres institutions des Nations Unies pour mobiliser des milliards de dollars en vue d'accorder des prêts aux millions de familles les plus pauvres du monde. C'est véritablement un pas dans la bonne direction pour s'attaquer à la pauvreté et au chômage dans les pays les moins avancés.

Tous les pays ont besoin de politiques et de stratégies appropriées pour réduire la pauvreté de façon générale. Cependant, ce processus doit être engagé en partenariat entre les pouvoirs publics et la société civile, notamment le secteur privé. La Malaisie se félicite des contributions constructives de tous les membres de la société civile, notamment les organisations non gouvernementales, aux efforts visant à atteindre les objectifs convenus du Sommet social.

En Malaisie, les organisations non gouvernementales et le secteur privé ont complété le programme du Gouvernement en faveur des pauvres et des miséreux en menant des projets producteurs de revenus, en aménageant une infrastructure et des commodités améliorées et en exécutant des programmes destinés à inculquer des valeurs positives aux pauvres. Nous pensons que c'est également le cas dans de nombreux pays. Nous nous félicitons de la contribution des membres de la société civile aux niveaux national et international, dans la mesure où cela peut faciliter et non pas entraver le processus de consolidation du consensus au niveau intergouvernemental.

L'élimination de la pauvreté n'est pas un objectif impossible à atteindre. Le monde dispose des ressources naturelles et humaines de même que des connaissances nécessaires pour faire d'un monde sans pauvreté une réalité. Le défi à relever maintenant consiste à mobiliser une action aux niveaux international, régional et national. La Malaisie est fermement convaincue que, moyennant des efforts sérieux et un engagement de toutes les parties, les objectifs fixés dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague pour éliminer la pauvreté, le chômage et les autres problèmes sociaux pourront être atteints.

M. Tello (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : Je tiens tout d'abord à dire que la délégation mexicaine s'associe à la déclaration faite par le représentant du Paraguay au nom du Groupe de Rio.

La tenue en 1995 du Sommet mondial pour le développement social est l'un des événements les plus importants de l'histoire récente des Nations Unies. Le Sommet a souligné qu'il importe de combiner les possibilités offertes par le processus de libéralisation et de mondialisation économiques avec la nécessité d'investir dans le bien-être et le développement des sociétés.

Au Sommet de Copenhague, nous nous sommes fixé pour objectif d'orienter nos économies afin de répondre aux besoins de l'homme, sur des bases solides et durables et avec une vision à long terme. Dans les trois domaines prioritaires : élimination de la pauvreté, création d'emplois productifs et intégration sociale, nous avons pris des engagements et nous sommes convenus de mesures en vue de progresser vers cet objectif.

Deux ans après le Sommet, le Mexique continue à prendre des mesures concrètes pour atteindre les objectifs figurant dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague. Mon gouvernement a promu une politique de développement social ayant pour but d'élever le niveau de vie des Mexicains et de combattre efficacement et intégralement les causes profondes des problèmes de marginalisation et de pauvreté extrême qui, je dois le reconnaître, persistent encore dans mon pays.

La croissance économique enregistrée en 1996 et 1997 a prouvé que la stratégie adoptée pour la reprise au cours des dernières années est la bonne. L'objectif est et sera, naturellement, d'élever progressivement les niveaux de vie et de bien-être des Mexicains. Le renforcement de l'économie a permis une augmentation importante des dépenses sociales. Pour l'année en cours, les dépenses sociales atteindront plus de 34 milliards de dollars au Mexique, ce

qui représente près de 56 % des dépenses budgétaires du secteur public et 9 % du produit intérieur brut. Ce montant correspond à une augmentation de près de 10 % par rapport aux dépenses de 1996. L'éducation, la santé et la sécurité sociale absorberont 86 % de ces dépenses sociales.

Afin de veiller à ce que les ressources destinées aux dépenses sociales parviennent à ceux qui en ont le plus besoin, le Gouvernement mexicain a mis en route une série de programmes de grande envergure qui, même s'ils s'adressent à la population en général, accordent une attention particulière aux Mexicains qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles.

Dans ce contexte, nous avons lancé cette année un programme d'éducation, de santé et d'alimentation. Son objectif est de s'attaquer carrément, moyennant une série d'actions concrètes, aux causes de la pauvreté extrême. L'effort porte principalement sur trois domaines fondamentaux : l'élargissement de l'infrastructure sociale, la création de plus grandes possibilités d'emploi et la fourniture d'aides à l'éducation, la santé et l'alimentation. Son application vise à promouvoir la participation familiale, en accordant une attention particulière aux filles et aux garçons.

D'autre part, afin d'accroître et d'améliorer la qualité des services médicaux publics, une réforme du régime national de santé a été engagée par le biais du Programme santé 2000, qui a déjà donné des résultats positifs, en particulier pour les populations les plus défavorisées.

Un des principaux résultats de la stratégie économique et sociale a été la création cette année de 1,3 million à 1,4 million d'emplois. C'est, à n'en pas douter, un signe encourageant.

Nous sommes conscients du fait qu'il subsiste des défis importants à relever pour éliminer les résidus ancestraux de la pauvreté qui touchent encore des millions de personnes. C'est pourquoi nous sommes décidés à continuer à adopter des mesures qui renforcent le lien existant entre la croissance et l'équité sociale, et tenir ainsi l'un des engagements essentiels de Copenhague : créer les conditions nécessaires pour faire de l'être humain l'acteur principal du développement et, partant, le participant au bien-être social dont il bénéficie en même temps.

Le Sommet souligne que le développement social et la concrétisation des objectifs adoptés relèvent essentiellement de la responsabilité de chaque pays. Dans le même temps, il rappelle qu'il est indispensable de créer un climat interna-

tional favorable fondé sur la coopération internationale pour le développement.

Nous constatons avec préoccupation que malgré le dynamisme de l'économie mondiale, l'inégalité entre les pays en développement et les pays développés s'accroît toujours plus. Le Président de la Banque mondiale a récemment déclaré que, compte tenu du taux de croissance démographique actuel, 5 milliards de personnes devront subsister avec moins deux dollars par jour dans 30 ans. Ces perspectives ne pourraient être plus sombres. En même temps, douloureux paradoxe, l'aide au développement qui avait été promise lors du Sommet en tant qu'élément essentiel du développement social a sensiblement diminué et son déclin a, dans plusieurs cas, rendu encore plus pénible et plus lointaine la possibilité d'atteindre les objectifs fixés à Copenhague.

Il importe au plus haut point d'inverser cette tendance. Car, à défaut, nous nous trouverons au début du nouveau millénaire en présence d'une situation terriblement décourageante. La croissance économique, la justice sociale et la responsabilité partagée forment un tout indivisible. Les efforts qui sont déployés au niveau national doivent être appuyés par l'ensemble de la communauté internationale. Il est indispensable que tous les intervenants concernés, les gouvernements, le système des Nations Unies et ses institutions financières redoublent d'efforts pour renforcer la coopération internationale.

Il ne s'agit pas seulement d'un geste de solidarité, mais également de la responsabilité historique que nous devons assumer à l'égard de l'humanité.

M. Ngo Quang Xuan (Viet Nam) (*interprétation de l'anglais*) : Lors du Sommet mondial pour le développement social, les chefs d'État et de gouvernement et les dirigeants du monde se sont réunis pour élaborer des stratégies en faveur du développement social, notamment pour résoudre les problèmes de la pauvreté, de l'emploi, de l'intégration sociale et d'autres questions socioéconomiques. Les engagements les plus élevés ont en particulier été pris lors de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action.

La délégation vietnamienne s'associe à la déclaration prononcée par le Président du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous notons avec plaisir que depuis le Sommet, des efforts considérables ont été déployés pour mettre en oeuvre le Programme d'action. Les États Membres ont mis leurs engagements en pratique en élaborant des stratégies, des programmes et des projets qu'ils ont intégrés dans leurs

politiques générales de développement socioéconomique. Ma délégation souhaite exprimer sa reconnaissance à l'ONU et à ses organismes pour les efforts importants qu'ils ont également consentis à cet égard. Ces efforts sont louables, mais il reste encore une énorme tâche à accomplir si l'on veut créer des conditions plus propices au développement social, en particulier dans les prochaines décennies du millénaire à venir.

Notre délégation juge très encourageant le fait que l'ONU a joué un rôle de premier plan dans le domaine du développement économique et social et qu'elle a apporté une aide pour appuyer les efforts que font les pays. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption par l'Assemblée générale de l'Agenda pour le développement. Nous saisissons en outre cette occasion pour signaler que nous appuyons sans réserve l'initiative qui vise à renforcer l'ONU, en particulier le Conseil économique et social, et nous convenons que l'ONU devrait accorder la priorité la plus élevée au développement. L'ONU et le Conseil économique et social pourraient ainsi jouer un rôle plus efficace dans ce domaine et contribuer de ce fait à la création de conditions favorables au développement social. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'initiative de réforme qu'a prise le Secrétaire général, notamment en accordant à la promotion d'un développement durable et soutenu la priorité principale dans les activités de l'Organisation. Grâce à ce renforcement du rôle de l'ONU dans le domaine du développement, nous sommes d'avis qu'elle sera sans doute en mesure d'aider plus efficacement les pays à mettre en oeuvre les recommandations contenues dans le Programme d'action de Copenhague. Je saisis cette occasion pour me féliciter du Rapport sur la situation sociale dans le monde de 1997 qui contient des évaluations approfondies et complètes de la situation sociale dans le monde, tout en faisant des recommandations sur certains choix politiques.

Comme cela a été reconnu lors du Sommet, le développement social se trouve au centre des besoins et des aspirations des peuples du monde entier et des responsabilités de tous les pays. Pour accomplir des progrès dans ce domaine, nous devons nous attaquer à trois objectifs principaux : l'éradication de la pauvreté, la création d'emplois productifs et l'intégration sociale, en adoptant une démarche intégrée. En passant en revue les activités de suivi du Sommet de Copenhague qui ont été menées depuis deux ans et demi, tout en traitant des diverses questions ayant trait au développement social, je me concentrerai sur la question de la réduction de la pauvreté et de son élimination, qui constitue le problème le plus pressant et le plus grave auquel est confrontée la plus grande partie de la population du monde qui se trouve dans les pays en développement. Comme cela

a été souligné à Copenhague, le développement social est le résultat de plusieurs facteurs connexes. La pauvreté demeure un problème grave pour la plupart des pays en développement, en raison d'une croissance économique lente et du niveau faible des revenus, souvent aggravé par le fardeau croissant de la dette. La pauvreté est le principal facteur qui entrave les efforts que déploient ces pays pour créer de meilleures conditions de vie pour leur population et un environnement plus propice au développement social. La pauvreté et les difficultés économiques ont contribué à faire augmenter les taux de chômage et ont par la même occasion limité les moyens dont disposaient ces pays pour offrir un enseignement de meilleure qualité et répondre à d'autres besoins essentiels de la vie quotidienne, concernant notamment l'eau potable, les services d'assainissement, la dispense de soins de santé et d'autres services sociaux. Dans ces conditions, nombre de pays en développement auront fort à faire pour sortir de la spirale négative qui les ramène en arrière. Nous reconnaissons que les pays en développement ont consenti des efforts importants qui ont permis de réaliser des progrès considérables. Mais le tableau général nous indique que la question de la pauvreté et du combat que nous devons mener pour l'atténuer continuent d'exiger que nous déployions des efforts communs. À cet égard, nous insistons pour que la communauté internationale accorde une aide accrue aux pays en développement. Tous les engagements visant à créer un climat international propice au développement social, devraient se concrétiser de manière plus efficace.

En ce qui concerne l'atténuation de la pauvreté, nous rendons hommage au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour le rôle important qu'il joue au sein du système de l'ONU et pour les efforts qu'il fait à l'appui de l'exécution des programmes de développement socioéconomique. Nous souscrivons à l'action que mène le PNUD pour lutter contre la pauvreté dans le monde et considérons qu'il s'agit là de la tâche la plus importante pour le PNUD. Dans nombre de pays en développement, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et plusieurs autres institutions de l'ONU ont apporté une aide efficace à l'élaboration de stratégies et de plans d'action nationaux visant à éliminer la pauvreté. Ces stratégies visent à promouvoir un niveau élevé d'expansion économique, à encourager la création d'emplois et les investissements dans la mise en valeur des ressources humaines, à améliorer et à étendre les débouchés offerts aux populations pauvres, à cibler la pauvreté et à mettre en place un filet de sécurité à l'intention des groupes vulnérables, tels que les enfants, les femmes, les handicapés, les personnes âgées, les pauvres et d'autres.

M. Kpotsra (Togo), Vice-Président, assume la présidence.

En même temps, ces stratégies de lutte contre la pauvreté doivent être précisées davantage et mises en oeuvre dans le cadre plus large de la création d'un environnement qui encourage et soutienne une croissance économique ainsi qu'un véritable développement social aux niveaux national et international.

Le Rapport sur la situation sociale dans le monde 1997, note que le problème du chômage semble être plus difficile à résoudre aujourd'hui qu'il y a 50 ans. Il nous faut donc soutenir davantage les efforts des pays en développement pour améliorer leur économie et leurs activités productives susceptibles de générer des emplois.

Pour tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement, un bon système éducationnel est la clef du progrès dans le domaine du développement des ressources humaines qui, à son tour, assurera le développement et la prospérité, en particulier en cette ère de l'information et à l'aube du XXIe siècle. Une population instruite, évoluée et en bonne santé constitue l'une des ressources les plus précieuses pour un pays.

Le Viet Nam est fortement attaché aux objectifs et principes énoncés dans les documents du Sommet mondial pour le développement social. Nous nous sommes efforcés ensemble d'atteindre nos objectifs socioéconomiques et d'honorer les engagements que nous avons pris lors du Sommet. Le processus de renouveau en cours depuis 1986 au Viet Nam a permis de réduire considérablement la pauvreté et d'obtenir un niveau de vie et de bien-être plus élevé pour notre population. Tirant parti de nos nombreuses réalisations socioéconomiques remarquables depuis ces 10 dernières années, nous avons poursuivi nos efforts pour consolider nos acquis et progresser dans le domaine du développement socioéconomique en vue d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé, à savoir «un pays riche, un pays fort et une société juste et civilisée» grâce à la mise en oeuvre d'un processus d'industrialisation et de modernisation. À cet effet, le Gouvernement a défini une politique dont l'objectif est de faire de nouveaux progrès notamment dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'expansion des emplois productifs et de la réforme de l'éducation.

Une attention particulière est accordée à l'éducation, aux sciences et aux techniques afin d'établir les bases de l'industrialisation et de la modernisation. Le Viet Nam a toujours appliqué une politique de développement économi-

que allant de pair avec le progrès social et l'égalité. C'est pourquoi nous appuyons la formule 20/20 que nous considérons comme l'une des initiatives favorisant l'accès de tous aux services sociaux de base. Je suis heureux d'informer l'Assemblée que le Viet Nam a décidé d'accueillir à Hanoi, à l'automne 1998, la deuxième réunion de suivi concernant la formule 20/20, connue sous le nom d'Oslo + 2. Selon nous, il s'agit là d'une réponse positive aux appels lancés par de nombreux pays lors du Sommet mondial pour le développement social en vue d'une action commune. À cet égard, ma délégation félicite tous les pays qui se sont montrés favorables à cette idée, notamment la Norvège et les Pays-Bas.

En septembre dernier, le Viet Nam et les institutions des Nations Unies ont tenu une conférence à Hanoi afin de passer en revue 20 ans de coopération entre le Viet Nam et l'Organisation et d'élaborer des stratégies destinées à renforcer davantage cette coopération déjà efficace.

Pour terminer, je souhaite une fois de plus exprimer notre vive reconnaissance aux institutions des Nations Unies qui ont fourni une assistance au Viet Nam, notamment celles qui se consacrent à l'élimination de la pauvreté, aux soins de santé, à l'éducation et à l'intégration sociale.

M. Oda (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais d'emblée dire que la délégation égyptienne appuie la déclaration faite par le Représentant de la Tanzanie en sa qualité de Président du Groupe des 77 et de la Chine.

Sans nul doute, la promotion du développement social est devenue un objectif important et fondamental de notre monde d'aujourd'hui. De même, l'appui aux initiatives entreprises pour réaliser le progrès social, la justice et l'amélioration de la condition humaine est devenu une question plus pressante eu égard aux aspirations des peuples qui demandent que soit accordée une haute priorité aux aspects sociaux du développement, étant donné qu'ils sont étroitement liés aux aspects économiques et politiques avec lesquels l'interaction est telle qu'ils forment désormais un tout indivisible qui a des répercussions négatives ou positives sur la stabilité, la paix et la sécurité internationales.

Partant, les États ayant participé au Sommet mondial pour le développement social à Copenhague ont pris conscience de la nécessité de réaliser le développement social et se sont engagés, convaincus qu'ils sont de la nécessité de s'attaquer efficacement aux problèmes que connaît ce secteur et de créer un climat économique, social, politique, culturel et écologique favorable au développement social, ainsi que d'accorder la priorité à des politiques et des initiatives nationales et internationales destinées à éliminer

la pauvreté, favoriser l'emploi, lutter contre le chômage et faciliter l'intégration sociale.

Je voudrais, ici, souligner deux points essentiels qui serviront de ligne de conduite dans le domaine du développement social. Premièrement, il est nécessaire de respecter les différentes civilisations et cultures car rien ne saurait justifier de les remplacer par des modes de vie ou des pratiques inacceptables. Deuxièmement, nous reconnaissons certes que le rôle fondamental dans le cadre du processus de paix incombe aux gouvernements, cependant pour que les efforts déployés par ces derniers portent leurs fruits, il faut qu'un climat international favorable soit créé, y compris les conditions entourant le commerce, l'investissement, la fourniture de ressources financières, d'assistance technique et de transfert de technologies.

La pauvreté est l'un des plus grands défis auxquels notre monde est confronté. Les gouvernements et la communauté internationale doivent intensifier leurs efforts pour lutter efficacement contre ce fléau, d'autant plus que nous nous y sommes engagés, et que cette lutte est une nécessité morale, sociale, politique et économique pour l'humanité.

La question de l'emploi productif et des modes de subsistance durable est étroitement liée à celle de la pauvreté. Le chômage est devenu si endémique qu'il risque de créer une fissure grave dans le tissu social des pays en développement, d'autant plus qu'il existe des tendances visant à favoriser les politiques économiques destinées à endiguer l'inflation, les dépenses publiques et les déficits budgétaires au détriment de l'emploi et des conditions de travail.

L'Égypte a participé activement aux travaux de la Commission du développement social dont elle s'honore d'être membre. Cette commission, qui a examiné à sa trente-cinquième session les questions de l'emploi et des modes de subsistance durable, est parvenue à un certain nombre de conclusions concertées ayant pour objectif de favoriser l'emploi, notamment l'emploi productif, de réduire le chômage grâce à l'amélioration des services sociaux — tels que l'éducation et la santé — et d'accorder des crédits au secteur privé, dans les zones urbaines et rurales, ainsi que d'améliorer les services d'information et d'orientation. Il faudrait également parvenir à un équilibre dans les politiques macroéconomiques pour assurer la création d'emplois, la stabilité des prix et la baisse des taux d'intérêt.

Nous invitons tous les pays à participer activement aux travaux de la Commission du développement social lors de ses futures sessions. À cet égard, nous espérons surtout que

des initiatives seront entreprises conjointement pour relever le grand défi consistant à préparer au mieux la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'an 2000, chargée d'examiner et d'évaluer globalement la mise en oeuvre des recommandations du Sommet mondial pour le développement social. L'Égypte souhaite que cette session extraordinaire soit bien préparée, suscite le plus vif intérêt et réunisse le consensus nécessaire à son succès.

Les problèmes relatifs à la famille, aux enfants, à la femme, aux jeunes, aux personnes âgées et aux handicapés sont imbriqués tout en étant complémentaires, et affectent le développement global de chaque société. Mon pays apprécie les efforts gigantesques déployés par les pays en développement et les pays développés pour réaliser - et c'est là un grand défi - le développement économique et social durable malgré les difficultés et les lourdes responsabilités imposées par les réformes économiques.

L'Égypte a commencé à mettre en oeuvre des politiques intégrées visant à réduire la pauvreté et à réaliser le développement humain à l'horizon de l'an 2000. Contrairement aux prévisions concernant une baisse des dépenses publiques qui leur sont consacrées, les services publics ont vu leur part augmenter, notamment dans le domaine de l'éducation, où elle est passée de 3 % à 4,5 % du produit intérieur brut. Outre les efforts que l'Égypte n'a cessé de déployer tant dans les zones rurales qu'urbaines, pour fournir un enseignement de base et des services de santé pour tous, elle a créé et renforcé un système de réseaux de sécurité sociale assurant la fourniture d'un ensemble de compensations pour aider les pauvres et ce, en leur fournissant les produits et services fondamentaux, ainsi que des emplois productifs. À cet égard, le Fonds de développement social est l'un des réseaux les plus importants dans le domaine de la sécurité sociale. Dans le cadre des emplois permanents qu'il a créés, ce Fonds a pu recruter un pourcentage qui varie de 10 % à 12 % des chômeurs du pays, et cela, bien que son rôle fondamental ne soit pas de lutter contre le chômage, mais seulement de limiter les conséquences négatives du processus de réformes économiques.

La famille étant le noyau de base de la société, le Gouvernement égyptien fait également la promotion du rôle de cette dernière au sein de la société et dans le développement, et, à cette fin, a créé des bureaux d'orientation dont le nombre a atteint 150 en 1996. La jeunesse est le pilier du présent et le symbole de l'avenir. Aussi l'Égypte est-elle soucieuse de bien l'éduquer et de la préparer aux défis du XXIe siècle, grâce à l'organisation de séminaires et à la création d'établissements scolaires et de structures de formation intellectuelle et professionnelle, dans le but

d'éveiller davantage la conscience des jeunes aux réalités. Dans ce contexte, nous exprimons l'espoir que les travaux de la réunion ministérielle internationale sur la jeunesse, qui se tiendra à Lisbonne en août prochain, seront couronnés de succès.

Pour ce qui est des personnes âgées, nous nous félicitons de la proclamation de 1999 «Année internationale des personnes âgées» et appuyons les activités de la quatrième réunion du Groupe de travail à composition non limitée chargé de l'examen et de l'évaluation du Plan d'action et des préparatifs de la célébration de cette Année internationale. L'Égypte s'y prépare. En effet, elle a adopté un programme national en faveur des personnes âgées, et a organisé des séminaires de sensibilisation aux objectifs de cette Année internationale. Elle contribue également aux efforts régionaux et internationaux déployés dans le cadre des préparatifs de l'Année internationale de 1999, et participera, entre autres, à la conférence ministérielle en faveur des personnes âgées dans la région méditerranéenne qui se tiendra à Malte en décembre prochain, et qui, nous l'espérons, aboutira à l'élaboration d'un plan régional pour les pays de la Méditerranée. Je voudrais, à cet égard, souligner l'importance que mon pays accorde à la réhabilitation des personnes âgées, à leur formation et à la création d'emplois qui leur soient adaptés afin qu'elles puissent assumer pleinement leur rôle dans la société.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que la conjugaison des efforts nationaux, régionaux et internationaux est essentielle si l'on veut favoriser et appuyer le développement social sous toutes ses formes et dans tous les domaines. Je lance un appel à tous les États et gouvernements pour qu'ils s'engagent à mettre en oeuvre les recommandations du Sommet mondial pour le développement social et qu'ils honorent leurs engagements à cet égard, notamment en ce qui concerne la mobilisation des ressources et la fourniture de l'assistance technique aux pays en développement, car le développement social est une responsabilité collective internationale qui affecte non seulement notre quotidien mais aussi l'avenir de notre monde.

M. Dlamini (Swaziland) (*interprétation de l'anglais*) :
Ma délégation se félicite du rapport du Secrétaire général figurant dans le document A/52/305 sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social, et attend avec impatience la publication prochaine du rapport sur la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. Qu'il me soit permis de dire que nous faisons entièrement nôtre la déclaration prononcée par le représentant de la République-Unie de Tanzanie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Nous souscrivons également à la déclara-

tion que le Lesotho fera plus tard au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

Le Sommet mondial pour le développement social a été convoqué à un moment où les pays du monde avaient des objectifs et des élans communs, il s'agissait d'établir une coopération internationale afin de créer un environnement économique, politique, social, culturel et juridique qui permettrait aux peuples du monde de réaliser le développement social.

Il est encourageant de constater que beaucoup d'États Membres ont fait rapport à l'Organisation des Nations Unies sur les initiatives prises au niveau national pour donner suite au Sommet mondial pour le développement social. Le Gouvernement du Royaume du Swaziland a fait des progrès importants dans l'élaboration et la négociation d'une stratégie nationale de développement, et nous fournirons bientôt un exemplaire de cette stratégie à l'ONU. La stratégie nationale de développement consiste en un nouveau système de planification, amélioré et complet. La stratégie porte sur des objectifs, des politiques et des programmes à long terme visant trois grands buts : une économie florissante, une gestion avisée des affaires publiques ainsi que le développement humain et social.

Deux ans avant la tenue du Sommet mondial pour le développement social, à la lumière des problèmes socioéconomiques qui apparaissaient, notamment une augmentation du chômage, une croissance démographique élevée, une désintégration du tissu social swazi, ainsi qu'une montée de la criminalité, le Gouvernement a lancé une stratégie nationale de développement. La situation socioéconomique se détériorant, il était indispensable d'élaborer une stratégie de développement efficace, qui permette de mobiliser le soutien populaire au processus de développement économique du pays et d'assurer une utilisation rationnelle des ressources disponibles. Cette stratégie cherche à répondre aux engagements pris à Copenhague au niveau national.

Comme l'a affirmé S. M. le Roi Mswati III dans sa déclaration politique au cours de la présente session de l'Assemblée générale, notre programme de restructuration interne se poursuit et le Gouvernement a commencé à prendre une série d'initiatives afin d'améliorer la situation sociale et économique. Un aspect important de ces initiatives est qu'elles tiennent compte des nombreuses consultations qui ont eu lieu et de la participation de tous les acteurs concernés à l'échange de vues et leurs aspirations.

Le programme de réformes économiques et sociales qui porte sur deux à trois ans, contribuera à la réalisation

rapide de nouveaux progrès dans la mise en oeuvre des stratégies nationales de développement. Ce dernier a été lancé en février de cette année et ses objectifs et les mesures qu'il envisage sont clairement définis, avec des échéances fixes. Là aussi, le Gouvernement a largement consulté la population et les rapports établis à cet égard ont été largement diffusés.

Le Royaume du Swaziland est conscient de la nécessité d'un environnement propice à la réalisation d'un développement humain durable. À cette fin, une Commission de révision de la constitution a été créée en juillet 1996; son mandat est de consulter en profondeur la nation swazie pour l'élaboration d'une nouvelle constitution. Cette mission doit s'échelonner sur deux années. La rédaction d'une constitution universellement reconnue, conforme à la culture et aux traditions du Royaume du Swaziland, sera une réalisation importante.

Le Gouvernement et le peuple du Royaume du Swaziland se sont engagés dans ces initiatives pour la bonne raison que la croissance socioéconomique, même dans sa forme la plus simple, doit favoriser un accroissement de la production des biens et services grâce à une efficacité accrue. Le problème du chômage devrait ainsi être réglé. La croissance économique permettra des salaires, des profits et des revenus fiscaux plus élevés, ce qui aura pour effet d'améliorer l'agriculture, l'éducation sanitaire et autres services sociaux. Le Swaziland est disposé à mettre ce processus en marche.

Il est cependant regrettable que le Royaume du Swaziland ait à s'occuper de tant de problèmes critiques. Ainsi, le taux annuel de croissance démographique de 3,2 % est trop élevé. C'est un obstacle à la réalisation de l'Engagement 3 pris au Sommet de Copenhague, relatif à la promotion du plein emploi en tant que priorité de base de nos politiques économiques et sociales afin d'assurer à tous les Swazis un gagne-pain sûr et durable par le biais d'un emploi et d'un travail librement choisis. Des mesures sont actuellement prises pour réduire le taux de croissance démographique. Le gouvernement a créé une équipe spéciale pour mettre au point une politique démographique et un programme visant à réduire le taux de croissance démographique.

Ma délégation aimerait également rappeler l'inquiétude exprimée par S. M. le Roi Mswati III au sujet de l'activité d'El Niño dans l'océan Pacifique, cinq ans seulement après la dernière sécheresse. Nous venons à peine de nous relever de la sécheresse des années 1991 et 1992. Tous les pays de l'Afrique australe savent maintenant qu'ils devront à nou-

veau faire face à ces problèmes dévastateurs. Le Swaziland, frappé durement en 1992, continue de construire des réservoirs et des barrages dans les zones rurales, choisissant la prévoyance plutôt que le recours aux secours après les catastrophes. Malheureusement, les effets catastrophiques de la sécheresse frapperont avant la réalisation complète des projets en cours.

Toujours au sujet des catastrophes naturelles, nous tenons à exprimer notre plus profonde sympathie au Mexique, pays qui a été frappé durement par des inondations qui ont entraîné non seulement des bouleversements sociaux, mais aussi beaucoup de pertes en vies humaines. Nous exprimons donc nos plus sincères condoléances au gouvernement et en particulier aux familles touchées.

Après avoir abordé certains des domaines dans lesquels le Swaziland s'efforce de respecter les engagements pris à Copenhague, ma délégation aimerait réitérer que la coopération et l'aide internationale, régionale et sous-régionale sont également essentielles à la mise en oeuvre intégrale du Programme d'action de Copenhague.

La résolution 50/161 de l'Assemblée générale reconnaît que la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action dans les pays en développement, en particulier en Afrique et dans les pays les moins avancés, nécessitera des ressources financières supplémentaires ainsi qu'une coopération et une assistance au développement efficaces. Il est troublant de noter que malgré les initiatives visant à élaborer de telles dispositions, les pays en développement soient toujours confrontés aux graves problèmes de la dette extérieure, du service de la dette et de la marginalisation, dans le contexte de la mondialisation et de la difficulté des pays développés à s'acquitter de leurs engagements au titre des objectifs internationalement convenus en matière d'aide publique au développement. Cela ressort clairement de la conclusion du segment de haut niveau du Conseil économique et social, tenu à Genève en juillet dernier.

Le Royaume du Swaziland appuie sans réserve la tenue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée en 2000 de procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social. Nous espérons que l'Assemblée générale, forte de l'expérience des réalisations et des échecs des cinq années qui ont suivi l'adoption du Programme d'action de Copenhague, adoptera de nouvelles mesures et initiatives.

La résolution 50/161 invite de plus les commissions régionales à envisager de convoquer, tous les deux ans, une

réunion de responsables politiques de haut niveau afin qu'ils examinent les progrès accomplis quant à la suite donnée au Sommet, qu'ils procèdent à des échanges de vues sur leurs données d'expérience respectives et qu'ils adoptent les mesures appropriées. Le rapport du Secrétaire général reflète la conclusion des réunions tenues. Il est regrettable de noter que la Commission économique pour l'Afrique n'ait pas encore tenu cette importante réunion, compte tenu du fait que le Sommet mettait l'accent sur l'Afrique dans l'Engagement 7, qui demandait précisément une accélération des efforts en matière de développement économique et social ainsi que de ressources humaines en Afrique et dans les pays les moins développés. À cet égard, ma délégation exhorte la Commission économique pour l'Afrique, en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine, et les autres organisations intergouvernementales de la région, ainsi que la Banque africaine de développement, de convoquer aussitôt que possible une réunion de haut niveau, comme le demande la résolution.

Je terminerai en déclarant que le Royaume du Swaziland apprécie le rôle joué par les fonds et programmes des Nations Unies dans le pays, en particulier par le Programme des Nations Unies pour le développement. Nous espérons sincèrement qu'à l'avenir, en formulant nos stratégies quant à faire progresser nos politiques sociales et économiques, une assistance sera disponible dès qu'une demande aura été faite.

Sur le plan sous-régional, le Swaziland prend à coeur toutes les initiatives de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Le Royaume du Swaziland, l'un des membres fondateurs de la SADC, se félicite de l'assistance et de la coopération fournies par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à la Communauté, soit bilatéralement soit en tant que groupements régionaux et sous-régionaux, ainsi que par les organes, organisations et institutions du système des Nations Unies.

M. Khan Kanju (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de ma délégation, je souhaite réaffirmer l'engagement du Pakistan pour la mise en oeuvre de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action adopté lors du Sommet mondial pour le développement social.

Le Pakistan figure parmi les pays qui ont déjà commencé très sérieusement la mise en oeuvre du Programme d'action. À nos yeux, les dix engagements entérinés lors du Sommet social entrent généralement dans deux catégories : dans la première, il s'agit d'engagements envers les stratégies visant à créer un environnement propice au développe-

ment social; et dans la deuxième, figurent les engagements d'éliminer la pauvreté, de développer l'emploi productif et d'assurer l'intégration sociale.

Dans le cadre de la création d'un environnement favorable, essentiel pour le développement social, le Pakistan a commencé à tenir ses engagements dans les deux domaines. Nous avons compris que la création d'un environnement économique stable est essentielle pour tout développement réel. C'est pourquoi nous avons commencé à renforcer notre programme de libéralisation économique commencé au début de 1990, en adoptant des réformes dans les secteurs des entreprises, des banques et des finances. Les droits de douane maximum ont été réduits, la convertibilité complète de la roupie pakistanaise pour le compte des opérations courantes a été réalisée et toutes les restrictions à l'importation, à de rares exceptions, ont été levées. À présent, les investisseurs tant pakistanais qu'étrangers peuvent investir au Pakistan sans solliciter l'approbation préalable du Gouvernement sauf dans quelques domaines bien délimités.

Mon pays a également commencé un programme de privatisation de façon ouverte et transparente. Tous les documents s'y rapportant peuvent être examinés par le public. Une loi sur la liberté de l'information a été adoptée pour assurer que l'information sur la gouvernance soit disponible pour tous les secteurs de la société afin d'encourager une conduite des affaires publiques fondée sur la participation et la transparence. Le Gouvernement souhaite également instituer une agence de protection de l'environnement pour faire respecter les normes nationales de qualité de l'environnement.

La corruption associée à la gouvernance a toujours été une grave préoccupation pour le public. La propagation de ce fléau menace l'harmonie sociale et le développement régulier des sociétés et des pays. Pour créer un environnement propice au développement, le Gouvernement pakistanais dirigé par le Premier Ministre Mohamed Nawaz Sharif a récemment institué une commission indépendante sur la responsabilité publique, présidée par un juge de la Cour suprême en retraite pour faire face aux éléments corrompus au niveau le plus élevé du Gouvernement et assurer la probité de la vie publique. Cela permettra d'éliminer la corruption de la vie publique et d'assurer la responsabilité complète des gouvernants.

Le Pakistan reconnaît le rôle joué par des organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres intervenants de la société civile pour assurer l'harmonisation et l'intégration sociales. Une loi a été récemment élaborée pour établir une

base institutionnelle en vue d'un partenariat entre ONG et le Gouvernement pour fournir les services de développement et autres services sociaux. Ce fait reflète la volonté du Gouvernement d'intégrer les organisations à base communautaire et les ONG dans la planification, la mise en oeuvre et la prestation de services sociaux.

Le Pakistan a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dont les dispositions concernant la femme sont consacrées par notre Constitution. Le Gouvernement fait des efforts particuliers pour intégrer les femmes dans la vie nationale en leur fournissant des chances égales dans tous les domaines de la vie. Au cours des élections générales de cette année, six femmes ont été élues à l'Assemblée nationale; une proposition est à l'examen pour que 20 sièges supplémentaires soient réservés aux femmes dans le cadre de l'Assemblée nationale. Le Gouvernement a décidé de corriger le déséquilibre entre les sexes au niveau du marché du travail en donnant la préférence aux femmes pour le recrutement futur dans divers domaines. Les femmes sont également encouragées à créer leur propre centre de formation professionnelle et le Gouvernement fournira une aide financière à cet effet.

Le Pakistan a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en novembre 1990 et depuis lors, la Commission nationale pour le bien-être et le développement de l'enfance, dans le cadre du Ministère de la protection sociale, est devenue un centre de coordination avec les administrations provinciales et les ONG en vue de l'application de la Convention. Pour que tous les enfants bénéficient de l'égalité des chances dans l'éducation, une loi sur l'enseignement obligatoire de 1995 a été appliquée dans la province du Punjab. D'autres provinces sont en train d'élaborer des lois semblables. Une loi sur la délinquance juvénile de 1995 a été approuvée par le Gouvernement fédéral et est dans l'attente d'une approbation parlementaire. Elle prévoit la réadaptation des jeunes délinquants.

Autre effort, le Ministère de la promotion sociale est en train de lancer un projet pour créer des foyers d'accueil pour les personnes démunies. Ces foyers fourniront un abri, une éducation, des soins de santé et autres services à des groupes cibles. Le Gouvernement a également créé 35 centres pour la réadaptation des enfants ayant dû travailler dans le pays. Ces centres fourniront enseignement élémentaire, formation, soins de santé et services de loisirs aux enfants et également des prestations financières aux familles des enfants dans le cadre des mesures destinées à lutter contre la pauvreté et l'exploitation économique des enfants. La Commission de planification du Pakistan envisage de mettre

à jour le Plan national d'action pour les enfants, lancé en 1990 en vue de l'intégrer dans le neuvième plan quinquennal qui commence en 1998.

Le chômage et la pauvreté sur les plans humain et économique représentent les deux grands défis qu'affrontent les pays en développement pauvres. Le chômage et le sous-emploi portent atteinte à la cohésion et à la stabilité, entraînent gaspillage de ressources et représentent une grande cause d'instabilité politique dans de nombreuses régions du monde. L'Organisation internationale du Travail estime que près d'un milliard de personnes dans le monde sont soit sans emploi soit sous-employées. Cela représente environ 30 % de la population active dans le monde. La communauté internationale doit agir rapidement pour utiliser de façon productive ce potentiel immense.

La pauvreté traduit un manque d'accès aux ressources nécessaires à la satisfaction des besoins élémentaires de l'homme de même que l'absence de choix et de débouchés permettant de vivre une vie supportable. Le *Rapport sur le développement humain 1997* du Programme des Nations Unies pour le développement estime à un quart de la population mondiale — environ 1,3 milliard d'habitants — de personnes vivant dans des conditions de grande pauvreté. Ce rapport décrit cette situation comme scandaleuse et reflétant des inégalités honteuses et des échecs inexcusables des politiques nationale et internationale. Il souligne le fait que de nouvelles pressions au niveau mondial engendrent ou menacent d'engendrer une aggravation de la pauvreté.

Ceci est inquiétant et appelle des mesures urgentes.

Dans le cadre d'un effort modeste visant à affronter la double menace de la pauvreté et du chômage, le Pakistan a lancé le deuxième projet du programme d'action sociale quadriennal pour la période 1996-2000 avec un investissement de 270 milliards de roupies, centré sur l'élimination de la pauvreté, l'enseignement primaire, les soins de santé primaires, la planification familiale, l'assainissement et l'approvisionnement en eau dans les zones rurales. La promotion de la femme, la création d'emplois et la protection de l'environnement figurent également dans ce projet. Le programme a pour objet d'élever le niveau de développement des ressources humaines au Pakistan. Il met l'accent sur le développement des capacités et la viabilité grâce aux ONG et au secteur privé.

Le Gouvernement pakistanais a également pris des mesures pour atténuer les effets négatifs des réformes économiques sur les groupes défavorisés et marginalisés de la population. Ces mesures comprennent : la création d'un

fonds pour l'atténuation de la pauvreté, la mise en place du programme de soutien rural par la voie des ONG et fondé sur les principes de participation, la construction de routes reliant les fermes aux marchés, l'octroi de prêts aux chômeurs leur permettant de créer leur propre entreprise, la fourniture d'une aide technique et financière aux micro-entreprises, la création de centres de formation professionnelle et technique, notamment pour les femmes, une aide financière et technique aux ONG dans le cadre de programmes de développement fondés sur la participation, la création de fondations de santé et d'éducation pour améliorer l'éducation; et des services de santé et un appui financier aux pauvres, aux indigents et aux handicapés à partir des fonds Zakat et Usher. En outre, le Gouvernement a créé des programmes tels que le Programme de pensions nationales, les fondations de protection des travailleurs, le Fonds de participation au profit des travailleurs et le Fonds d'éducation des enfants des travailleurs pour améliorer les revenus réels à long terme des travailleurs.

Le Pakistan a entamé la mise en oeuvre de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, convaincu que le développement suppose un renforcement de tout le système social. Cependant, étant donné le faible niveau de son épargne nationale, il sera difficile pour le Pakistan de soutenir cet effort sans une aide internationale. Nous espérons sincèrement que les pays développés, l'ONU et les institutions de Bretton Woods honoreront leurs engagements en réservant 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement et en rééchelonnant la dette, conformément à ce que stipulent la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague. Sans cette aide, le développement social des pays à faible revenu comme le Pakistan restera un rêve.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : Depuis le Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague en 1995, la question du développement social retient de plus en plus l'attention dans le monde entier. Les stratégies et plans de développement social à court, moyen et long terme formulés par de nombreux pays, de même que les mesures concrètes prises à cet égard, se sont traduits par des progrès dans la mise en oeuvre des résultats du Sommet au niveau national. Les résolutions adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission sur le développement social ainsi que les mesures prises en vue de leur application ont également joué un rôle positif dans la promotion du développement social. Cependant, tout en tenant compte de ces progrès, nous devons également souligner que la mise en oeuvre du renforcement de la coopération internationale

promise lors du Sommet a été assez lente. Les préoccupations à cet égard sont dès lors justifiées.

Comme chacun le sait, la pauvreté est l'obstacle majeur au développement social et une sérieuse menace à la paix et à la stabilité. L'élimination de la pauvreté est de la plus haute importance pour la communauté internationale. Elle a donc figuré en tête des trois principaux thèmes de discussion au Sommet. Toutefois, plus de deux ans après le Sommet, nous ne constatons aucune amélioration sensible de la situation sociale dans le monde. Un cinquième de la population mondiale continue de vivre dans la pauvreté absolue. Le fardeau de la dette continue de peser sur certains pays en développement et entrave gravement les efforts qu'ils font en faveur de la croissance économique et du développement social. L'écart entre le Nord et le Sud continue de s'élargir. C'est sans aucun doute au gouvernement de chaque pays qu'incombe la responsabilité d'atteindre les objectifs fixés lors du Sommet, mais la coopération et l'aide internationales sont d'une importance vitale pour la promotion du développement social dans le monde.

Nous estimons que l'élimination de la pauvreté dépend de la disponibilité de ressources, car le fait d'en manquer entrave considérablement les efforts que font les pays en développement pour lutter contre la pauvreté et l'arriération. Pour atteindre les objectifs fixés lors du Sommet, il faut tout d'abord que les pays développés s'acquittent au plus vite de l'obligation qui leur est faite de contribuer à hauteur de 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement et de prendre des mesures plus concrètes en faveur des pays en développement sur le plan de l'assistance économique, de la coopération technologique et de la réduction et de l'annulation de la dette. Deuxièmement, les Nations Unies devraient faire porter leurs efforts de développement social sur les pays en développement et jouer un rôle de coordination central dans la promotion du suivi du Sommet. Pour jouer ce rôle, l'ONU doit principalement veiller à l'application intégrale des résultats du Sommet et de plusieurs conférences internationales importantes se rapportant au développement social, en particulier en ce qui concerne la génération et la mobilisation des ressources financières, pour aider les pays en développement à éliminer la pauvreté et promouvoir le développement social. En réalisant de solides progrès à cet égard, les Nations Unies apporteront une contribution extrêmement précieuse à la mise en oeuvre des résultats du Sommet.

Je saisis cette occasion pour informer l'Assemblée des mesures prises par la Chine pour mettre en oeuvre les résultats du Sommet.

Dans le cadre de son neuvième Plan quinquennal (1996-2000) en faveur du développement économique et social national et dans le cadre de l'Aperçu des objectifs à long terme jusqu'en 2010 formulé en 1996, le Gouvernement chinois s'est fixé pour objectif monumental d'éliminer la pauvreté d'ici à la fin du siècle. Le Plan et l'Aperçu sont en cours de mise en oeuvre dans les zones pauvres sous la forme de mesures de lutte contre la pauvreté axées sur le développement.

Le développement orienté vers une réduction de la pauvreté combine étroitement cette réduction avec des plans au niveau local de développement économique et social national visant à changer les conditions de la production agricole dans les poches de pauvreté et à y améliorer l'environnement. Dans le cadre de ces programmes, les administrations locales se concentrent sur l'aide en faveur du développement des terres agricoles et des projets d'infrastructure tels que les routes rurales, l'approvisionnement en eau potable et les travaux d'irrigation à petite échelle; sur la promotion du développement des cultures, de l'élevage, des forêts, du traitement des produits fermiers, du transport et de la vente des produits qui ont une incidence directe sur l'alimentation et l'habillement des ménages pauvres; et sur la promotion du développement d'entreprises rurales génératrices de ressources et à forte intensité de main-d'oeuvre qui peuvent aider la population locale à sortir de la pauvreté et à s'enrichir en profitant des ressources locales.

Le Gouvernement central a renforcé la gestion des ressources affectées aux programmes de réduction de la pauvreté, mis sur pied une politique de traitement préférentiel en termes de taxation et de politique d'investissement, et lancé une vaste campagne pour mobiliser tous les secteurs sociaux et soutenir ainsi le développement des zones pauvres. En mettant en oeuvre ces mesures, ainsi que d'autres mesures connexes, la Chine s'efforce d'atteindre l'objectif qu'elle s'est fixé de subvenir comme il convient aux besoins en alimentation et en habillement de 12 millions de résidents des zones rurales vivant dans la pauvreté en 1997 et de résoudre d'ici la fin du siècle le problème de l'alimentation et de l'habillement de 58 millions de personnes vivant dans la pauvreté.

Comme toujours, la Chine appuiera les efforts que font les Nations Unies dans le domaine du développement social, participera activement à la coopération internationale pour le développement social et apportera une contribution adéquate au développement social dans le monde en général.

M. Baali (Algérie) : Je commencerai d'abord par exprimer mon soutien sans réserve à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine par le représentant de la Tanzanie et la faire mienne.

La mobilisation de la communauté internationale autour de la question sociale, illustrée par l'adoption de la Plate-forme et le Programme d'action de Copenhague, montre bien que la problématique sociale est désormais au centre des préoccupations de toutes les sociétés, quels que soient leur niveau de développement, leur culture ou leur système politique.

L'universalité des problèmes sociaux et leur acuité projettent donc le développement social en termes de besoin pressant, appelant des solutions concrètes, opérationnelles et réalistes, des solutions qui, si elles peuvent varier dans leur mise en oeuvre, découlent en définitive toutes d'une même vision et participent de la même approche.

Malgré les importants changements politiques enregistrés de par le monde, caractérisés notamment par la fin de la guerre froide et par les perspectives prometteuses de règlement de plusieurs conflits régionaux, malgré les formidables avancées réalisées par la science et la technologie, le fait est que les espérances générées par cette dynamique n'ont pas eu les effets positifs escomptés dans le domaine social. Bien plus, et paradoxalement, le monde connaît une aggravation sans précédent des problèmes sociaux.

S'il est vrai que la responsabilité du développement social incombe, au premier chef, aux États eux-mêmes qui ont le droit et le devoir de mettre en place les politiques appropriées en vue de parvenir à cet objectif, il est non moins vrai que cette responsabilité doit être solidairement assumée par la communauté internationale dans son ensemble non seulement au nom d'impératifs moraux et politiques, aujourd'hui largement partagés, mais également en raison des intérêts bien compris de tous. Cette nouvelle attitude dont nous nous félicitons se reflète de manière non équivoque dans les engagements pris par nos chefs d'État à Copenhague.

Car, au-delà des moyens et des ressources que les contraintes nationales permettent à tout État d'employer dans ses efforts de développement social, l'existence d'un environnement international favorable s'impose comme facteur indispensable. Le poids et le rôle des facteurs d'ordre international ont leur impact sur les perspectives de développement social de tous les pays, sans distinction de niveau de développement économique mais ils prennent une

valeur déterminante dans le cas des pays en voie de développement.

Les indications fournies tant par le Secrétariat que par les institutions spécialisées situent objectivement en termes quantitatifs l'espace où les phénomènes de la pauvreté, du chômage et de la désintégration sociale atteignent leur paroxysme. C'est ce même espace qui est confronté à la détérioration croissante des termes de l'échange, au protectionnisme, à la baisse du prix des matières premières exportées, au tarissement des flux financiers. Beaucoup d'entre nos pays ont vu leurs revenus s'amenuiser, au point parfois de ne plus couvrir que le seul service de la dette extérieure et cela au moment où les politiques d'ajustement structurel et les réformes économiques que beaucoup de nos pays ont dû mettre en oeuvre, aggravent les conditions de vie des plus démunis et élargissent l'aire du chômage, de la pauvreté et du mal-être.

Pourtant à Copenhague, un consensus s'était dégagé sur le fait que la pauvreté, le chômage et la désintégration sociale sont de véritables sources de tensions aussi bien sociales que politiques et qu'elles représentent des menaces avérées contre la stabilité des États ainsi que la paix, la sécurité et la coopération internationales.

Deux ans après, et à l'exception de certaines actions prises par quelques institutions des Nations Unies, la coopération internationale s'avère bien malheureusement encore limitée et si l'on se félicite de la proclamation de 1997 Année internationale pour l'élimination de la pauvreté, il est indispensable d'accorder à cet objectif fondamental du Sommet les ressources nécessaires. Pour ce faire et dans le cadre des réformes de notre Organisation, il est impératif que le développement redevienne la préoccupation centrale du système des Nations Unies tant il vrai qu'il n'est meilleur investissement pour la paix que dans la promotion du développement.

Dans cet esprit, l'ONU doit rechercher les voies et moyens les meilleurs à même de rendre plus efficaces ses activités dans le domaine du développement social à travers notamment le renforcement de la coordination entre les activités économiques et sociales et une meilleure coordination avec les institutions financières internationales étant entendu que seule la mise en place de programmes concrets et pragmatiques est de nature à permettre à notre Organisation de rentabiliser davantage l'aide et l'assistance qu'elle fournit aux États dans la mise sur pied de politiques sociales.

En Algérie, la dimension sociale a toujours été au centre de la démarche de développement tant il est vrai qu'il n'est

de développement viable que celui-là qui favorise l'instauration d'une justice sociale véritable et qui se fonde sur les valeurs d'humanisme et de solidarité nationale.

Aussi dès l'avènement de son indépendance, l'Algérie s'est-elle engagée dans de vastes et profondes transformations sociales qui ont permis des avancées considérables en matière d'éducation, de formation, de santé, de nutrition, et d'emploi.

Depuis l'indépendance, plus d'un tiers du budget de l'État est réservé à l'enseignement qui reste gratuit de l'école primaire jusqu'à l'université. À titre d'illustration, 7,7 millions d'Algériens fréquentent aujourd'hui les bancs des établissements scolaires, alors qu'à l'indépendance, ils étaient moins de 100 000. À titre d'illustration également moins de 1 000 Algériens fréquentaient l'université au moment de l'indépendance contre 400 000 actuellement. La santé a, toujours quant à elle et jusqu'à ce jour, bénéficié d'une part substantielle des ressources de l'État et la médecine demeure gratuite dans tous les hôpitaux et dispensaires d'Algérie. L'État a, jusqu'à l'an dernier, subventionné par ailleurs les produits alimentaires de première nécessité pour en faire bénéficier à un coût symbolique les couches les plus défavorisées de la population. Il a enfin construit depuis l'indépendance des millions de logements sociaux qu'il a mis à la disposition des plus démunis.

Ces acquis, l'Algérie s'attache encore à les préserver malgré les difficultés économiques dues au poids des contraintes financières et aux impératifs de restructuration économique et institutionnelle qui visent à ancrer la société algérienne dans le progrès et la modernité à travers la création d'une économie de marché plus performante et l'instauration d'une société démocratique pluraliste. C'est là une préoccupation qui prend aujourd'hui un relief particulier au regard des difficultés qui ont accompagné la crise économique, 10 années durant, et au regard du nouvel élan que l'Algérie aspire désormais à donner à sa dynamique de développement.

L'Algérie, qui s'est pleinement investie dans la réussite du Sommet social, s'est attelée, depuis Copenhague, à prendre les mesures qui s'imposaient en vue d'honorer ses engagements en créant notamment un Conseil économique et social, qui constitue désormais un espace pour le dialogue et la concertation dans les domaines économique, social et culturel.

Le Conseil est constitué de commissions permanentes, dont la Commission de la population et des besoins sociaux qui identifie et évalue les résultats de la politique de cou-

verture des besoins sociaux en liaison avec les politiques démographiques, d'emploi et de formation, des revenus, et de la solidarité nationale en direction des catégories sociales professionnelles particulièrement défavorisées.

D'autres mesures, en relation avec les engagements pris à Copenhague, ont été également mises en oeuvre. Ces mesures ont trait à la mise en place d'une agence de développement social chargée notamment de la consolidation du dispositif du filet social en faveur des catégories défavorisées; l'institution de garanties de crédits bancaires destinés à favoriser les petites et moyennes entreprises dans le cadre de l'emploi et de la formation des jeunes; la création de cellules d'action sociale de proximité pour permettre le renforcement du dispositif du suivi et d'évaluation; l'assainissement et le redressement du système de sécurité sociale; le soutien au réseau associatif et non gouvernemental.

De même, des mesures contre l'exclusion et la marginalisation ont été également prises et un dialogue social structuré et organisé par l'État, engagé avec l'ensemble des partenaires sociaux et avec le patronat a permis de franchir des étapes importantes et d'arriver à des résultats probants.

Il va cependant de soi que pour être viable, cet effort national doit être soutenu par un environnement économique international plus favorable et plus équitable assurant les conditions nécessaires à la mise en oeuvre cohérente des réformes économiques.

Copenhague a suscité beaucoup d'espoirs, mais Copenhague ne pourra changer le quotidien de millions d'individus que si les paroles deviennent des actes à travers la mobilisation effective de la communauté internationale. Il s'agira donc de trouver, à travers une entreprise solidaire et concertée, les ressorts d'une nouvelle dynamique de paix et de coopération. Cette Organisation qui nous rassemble peut, pour peu que nous le voulions, ouvrir la voie à l'enclenchement de cette dynamique. Commençons, ici et maintenant, à nous y employer.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*interprétation de l'anglais*) : Le Sommet mondial pour le développement social a permis de lancer un processus pour un nouvel agenda mondial pour le développement social et économique. Alors que le scepticisme est de mise en ce qui concerne le niveau de sa mise en oeuvre deux ans après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague, nous croyons que les résultats du Sommet demeurent un cadre unique et sans précédent pour promouvoir le développement social dans le monde. L'examen de cette question en plénière de l'Assemblée générale témoigne de l'engagement

que nous avons pris d'accorder la plus grande priorité à la pleine mise en oeuvre des promesses faites à Copenhague.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport complet qui décrit les progrès accomplis en vue de la mise en oeuvre des résultats du Sommet à l'échelon national et international. Le Président du Groupe des 77 a exprimé en détail nos préoccupations communes en ce qui concerne cette importante question. En conséquence, nous souhaitons soulever devant cette auguste Assemblée certaines questions qui sont particulièrement importantes pour le Bangladesh, et partager avec elle notre expérience dans le domaine du respect des promesses faites à Copenhague.

Si le développement social et la mise en oeuvre des engagements pris lors du Sommet incombent essentiellement aux Gouvernements nationaux, il convient également de reconnaître que sans la coopération et l'assistance internationales, cela ne serait pas possible. Les importantes questions que sont l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois et l'intégration sociale ne sauraient être sérieusement examinées sans ressources suffisantes, sans accès au commerce et à la technologie et sans un environnement extérieur propice. Dans ce contexte, les besoins des pays les moins avancés doivent être particulièrement mis en exergue. En dépit des engagements pris, le niveau de la coopération pour le développement et de l'assistance financière est loin d'être suffisant. Ainsi, il est essentiel de mobiliser des ressources, y compris de nouveaux fonds additionnels, pour renforcer les efforts déployés par les pays en développement — en particulier les pays les moins avancés — pour mettre en oeuvre les résultats du Sommet.

Nous sommes encouragés de constater que la session de fond du Conseil économique et social de juillet de cette année a demandé que de nouveaux efforts soient déployés à cette fin, conformément aux recommandations du Sommet. Nous avons également constaté avec satisfaction que des efforts concrets ont été faits par le système des Nations Unies dans le contexte d'un suivi coordonné des résultats du Sommet. Cela comprend certaines initiatives du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en particulier dans le contexte des secteurs de la microfinance en tant qu'instrument pour alléger la pauvreté, créer des emplois autonomes et assurer l'intégration sociale. La création du Département des affaires économiques et sociales afin de contribuer à la mise en oeuvre du suivi du Sommet est une décision importante, dont nous espérons qu'elle aboutira à une mise en oeuvre plus coordonnée et plus ciblée et à des efforts de suivi à l'ONU.

Notre propre expérience en ce qui concerne les programmes de microcrédit sur le modèle de la Grameen Bank a montré qu'ils sont viables en tant qu'instrument efficace pour éliminer la pauvreté, et pour réaliser d'autres objectifs de progrès socioéconomique et d'émancipation des femmes et d'autres groupes désavantagés. Le Sommet social a reconnu le rôle des mécanismes de microcrédit dans l'élimination de la pauvreté. Des résolutions adoptées à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale et à la trente-cinquième session de la Commission du développement social insistent sur la nécessité d'appuyer les efforts de microcrédit en tant qu'instrument pour éliminer la pauvreté et aider les femmes à créer des emplois autonomes.

Au début de cette année, en février, le premier sommet sur le microcrédit s'est tenu à Washington, afin de souligner l'efficacité des institutions et programmes de microcrédit pour éliminer la pauvreté et habiliter les pauvres. La Déclaration et le Programme d'action du Sommet sur le microcrédit ont lancé une campagne tendant à sortir 100 millions de personnes de la pauvreté d'ici à l'an 2005, et nous demandons instamment à la communauté internationale d'appuyer intégralement la mise en oeuvre de cet important objectif en vue du développement social et l'habilitation des pauvres.

Dans ce contexte, nous souhaitons souligner la nécessité d'intensifier les efforts à l'échelon national pour renforcer et établir des institutions de microcrédit en tant que stratégie pour éliminer la pauvreté et assurer le développement social. Nous demandons instamment à la communauté internationale de prêter tout son appui et toute son assistance aux institutions de microcrédit et aux programmes de microcrédit. Nous demandons également instamment aux institutions des Nations Unies d'incorporer le microcrédit dans leurs programmes d'élimination de la pauvreté et de développement social.

En tant qu'activité de suivi au Sommet mondial pour le développement social, le Bangladesh a créé un comité national chargé d'élaborer un programme d'action national coordonné pour mettre en oeuvre les résultats du Sommet. Le Ministère du plan a été désigné comme le coordonnateur de la mise en oeuvre des résultats du Sommet. Dans le cinquième plan quinquennal du pays (1997-2002), figure un plan en faveur des pauvres auquel participent tous les secteurs pertinents. De plus, des mesures législatives sont entreprises afin d'intégrer les programmes de développement social dans les activités des organes de pouvoir au niveau local.

La promotion du développement social par l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois et le développe-

ment des ressources humaines demeure la pierre angulaire de nos efforts nationaux de développement. Afin de mettre en oeuvre une stratégie intégrée pour le développement social et économique, nos politiques et programmes de développement sont formulés dans le cadre de vastes objectifs de développement social visant à satisfaire les besoins fondamentaux de la population et à obtenir une plus grande autonomie. Une grande part du budget consacré au développement est allouée au secteur social, la plus grande priorité étant accordée à l'éducation, à la santé et à la planification familiale. Nos stratégies en matière de développement social comprennent des programmes spéciaux pour améliorer la situation des femmes, des enfants, des jeunes, des personnes handicapées, des personnes âgées et d'autres groupes désavantagés. La participation de tous et l'égalité des minorités et d'autres groupes marginalisés sont également des objectifs prioritaires de nos efforts d'intégration sociale et de développement. Dans tous les efforts déployés à l'échelon national en vue du développement social, nous avons comme partenaires actifs les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs de la société civile.

Le Programme de développement national pour 1997-98 accorde 37 % des fonds aux secteurs sociaux, ce qui dépasse de loin l'objectif de 20 % fixé au Sommet social, conformément à la formule 20/20. Les indicateurs sociaux signalent des améliorations notables dans certains secteurs sociaux, améliorations découlant directement de la priorité qui est accordée au développement social.

Au niveau régional, l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) a également entrepris un programme de réduction de la pauvreté qui vise à adopter une démarche cohérente et intégrée pour s'attaquer aux poches de pauvreté au niveau local.

Il est encourageant de constater que les commissions régionales ont pris des initiatives en vue d'appliquer les conclusions du Sommet mondial. Dans ce contexte, nous aimerions rappeler que ces commissions apportent un appui concret aux efforts qui sont déployés aux niveaux national et sous-régional pour donner suite au Sommet.

Il est urgent d'harmoniser nos efforts et nos ressources en faveur du développement social. Le Bangladesh est favorable à la mise en place d'un mécanisme efficace permettant à l'ensemble du système de l'ONU de participer au processus de suivi. Le rôle de l'ONU devrait pour l'essentiel se limiter à apporter un appui. Il n'en reste pas moins que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission du développement durable devraient jouer un rôle moteur à cet égard.

Si la détermination et la volonté politiques existent, rien ne pourra arrêter l'élan imprimé par le Sommet de Copenhague, qui a permis de recentrer l'attention sur les priorités urgentes du développement social. Il nous incombe aujourd'hui de réaffirmer notre volonté de réaliser pleinement les objectifs du Sommet pour le développement social afin d'améliorer la vie de nos sociétés.

M. Seguro (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : À sa session du 23 juillet dernier, le Conseil économique et social de l'ONU a adopté à l'unanimité une décision tendant à convoquer la première Conférence mondiale des ministres de la jeunesse à Lisbonne du 8 au 12 août 1998. La Conférence sera organisée en coopération avec l'ONU, et tous les États Membres sont invités à y participer.

L'objet de la Conférence mondiale vise à élargir le débat sur les questions relatives aux jeunes dans le cadre du système de l'ONU, en vue d'améliorer et d'appliquer le Programme d'action mondial pour la jeunesse d'ici à l'an 2000 et au-delà.

De l'avis du Gouvernement portugais, la première Conférence mondiale des ministres de la jeunesse ne devrait pas reprendre l'examen du texte qui a été adopté par l'Assemblée générale le 14 décembre 1995. Elle devrait, au contraire, s'attacher à réviser et réévaluer la manière dont les gouvernements, en coopération avec les jeunes et les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les institutions spécialisées concernées de l'ONU, ont mis en oeuvre les mesures recommandées dans le Programme d'action aux échelons local, national et régional.

Cette conférence devrait également offrir l'occasion d'établir de nouvelles directives pour une mise en oeuvre efficace du Programme d'action, en présentant des mesures concrètes propres à résoudre des problèmes qui, même s'ils sont communs à d'autres secteurs, sont d'une grande actualité pour les jeunes, notamment l'éducation et la participation, le chômage, la santé et la toxicomanie.

La première Conférence mondiale des ministres de la jeunesse est actuellement soigneusement préparée en vue d'encourager la coopération entre les gouvernements et tous ceux qui sont concernés par les questions relatives à la jeunesse dans le monde. À cet égard, je tiens à souligner le climat d'ouverture et de concertation qui a dominé la première série de consultations qui ont eu lieu pendant ces trois derniers jours, et je saisis l'occasion pour adresser mes remerciements et ma reconnaissance à tous ceux qui ont participé à ces débats.

La Conférence de Lisbonne semble incarner une nouvelle démarche et ce sera la première fois en 50 ans d'histoire que notre Organisation traitera de ces questions à un tel niveau. De surcroît, l'organisation d'un forum à l'ouverture de la Conférence afin de permettre aux jeunes d'exprimer leurs vues, est un autre aspect novateur de cette initiative.

Même si, d'une part, il importe d'agir en faisant preuve de détermination et de prudence, il est, d'autre part, essentiel de savoir comment on peut innover en mettant sur pied des mécanismes permettant de soutenir de nouveaux modèles, de regrouper les dimensions mondiale et intersectorielle des politiques consacrées à la jeunesse en coordination étroite avec les autorités nationales, régionales et locales, sans oublier les différents acteurs sociaux, y compris les jeunes.

En accueillant cette Conférence mondiale, le Portugal entend créer un espace de solidarité entre tous ceux qui s'efforcent d'améliorer les possibilités qui s'offrent aux jeunes et leur mode de vie. Nous entendons suivre un chemin qui débouchera sur une coopération réelle aux niveaux local, régional et mondial.

C'est pourquoi nous louons les travaux qui sont menés à bien dans chaque pays et les efforts déployés par les institutions spécialisées de l'ONU, ainsi que les mesures prises par divers organismes de coopération relevant ou non des gouvernements. C'est dans cet esprit que nous suivons les travaux de plusieurs conférences ministérielles régionales.

En outre, nous accordons une grande attention aux propositions qui sont présentées par les jeunes et les organisations qui les représentent car, à notre avis, les politiques consacrées à la jeunesse doivent bénéficier de la participation des jeunes eux-mêmes.

Nous entendons faire de la déclaration de Lisbonne un instrument capital, qui comprendra des mesures concrètes se rapportant à des problèmes tels que le chômage, la toxicomanie, les soins de santé, l'éducation et la participation. Une déclaration finale qui ne serait qu'une lettre d'intention affirmant de nobles principes n'est manifestement pas ce que nous attendons. Nous visons plus haut. Nous recherchons des propositions concrètes et précises. Notre ambition est de trouver avec tous les pays concernés une voie qui ouvre de nouvelles perspectives.

Les jeunes âgés de 15 à 24 ans représentent 18 % de la population mondiale, et nous savons tous que des millions d'entre eux vivent dans des conditions inhumaines.

Beaucoup vivent dans la misère, d'autres ont une santé fragile et beaucoup sont sans travail.

Des millions de jeunes vivent dans le monde sans objectif précis, nos sociétés ne leur donnant pas les moyens de profiter dans la pratique des droits fondamentaux consacrés dans notre *magna carta*. Nous savons que la vie de ces jeunes ne changera pas du jour au lendemain après la clôture de la conférence, mais nous croyons que la déclaration de Lisbonne permettra d'établir une coopération qui contribuera progressivement à améliorer leur vie.

C'est pourquoi nous lançons un appel à tous les gouvernements, à l'ONU, aux organisations non gouvernementales, aux organismes, aux organisations intergouvernementales, aux institutions et aux jeunes, pour qu'ils s'engagent à participer à la première Conférence mondiale des ministres de la jeunesse. Nous proposons d'accomplir un travail solide afin de contribuer efficacement à la lutte contre le chômage, la pauvreté, la toxicomanie et la maladie. Dans cet esprit, le Portugal accueillera l'an prochain la neuvième Conférence ibéro-américaine des ministres de la jeunesse, la première Conférence des ministres de la jeunesse des pays lusophones, le Festival mondial de la jeunesse et la troisième session du Forum mondial de la jeunesse du système des Nations Unies dont le Conseil national portugais de la jeunesse organise actuellement les préparatifs.

Je terminerai en réaffirmant ce que j'ai dit à Genève en juillet dernier. Il est important que les ministres de la jeunesse travaillent ensemble sous l'égide des Nations Unies afin d'assurer une meilleure intégration sociale et professionnelle des jeunes.

Nous croyons en une politique mondiale et concertée en faveur de la jeunesse. Il est évident que, de nos jours, nous ne pouvons pas parler d'un jeune typique, mais de jeunes qui, tout en partageant les mêmes problèmes, connaissent des réalités culturelles et sociales très différentes.

Au nom du Gouvernement portugais, nous offrons notre hospitalité, notre expérience et notre détermination en organisant la première Conférence mondiale des ministres de la jeunesse, en coopération avec les Nations Unies. Nous ne voulons pas que la Conférence mondiale serve d'alibi pour apaiser nos consciences. Nous voulons que la Conférence mondiale mette en exergue les valeurs de la paix, de la liberté, de la tolérance et du respect des droits de l'homme. Nous voulons que la Conférence mondiale intègre les politiques de la jeunesse dans les priorités de l'ordre du jour

politique du monde. Nous voulons donner aux jeunes des raisons de croire une fois encore.

M. Hachani (Tunisie) : Intervenant au titre du point 46 de l'ordre du jour de l'actuelle session de l'Assemblée générale, relatif à la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social, la délégation tunisienne, tout en souscrivant à la déclaration de la Tanzanie prononcée au nom du Groupe des 77 et de la Chine, voudrait apporter sa contribution au débat qui nous réunit aujourd'hui en axant son intervention sur les éléments clefs d'une mise en oeuvre, aussi bien aux niveaux national qu'international, des résultats du Sommet de Copenhague et ce en attendant la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée en l'an 2000 de procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de ces résultats.

Le premier point que je voudrais aborder à ce sujet concerne l'action au niveau international en faveur du suivi du Sommet mondial pour le développement social. Ma délégation considère la coopération internationale en faveur du développement social comme une nécessaire complémentarité à l'action entreprise par nos pays dans un monde de plus en plus dominé par la mondialisation de l'économie qui, outre les atouts qu'elle constitue pour l'avenir de la planète, comporte également des conséquences potentiellement négatives sur le développement en aggravant notamment les inégalités entre les pays et au sein même des pays.

À ce propos, ma délégation est d'avis que toute action dans ce sens doit porter essentiellement sur la réduction de toutes les formes de pauvreté et l'élimination de la misère, l'aide à la création d'emplois et à la réduction du chômage, des objectifs contenus dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague et dans la résolution 51/202 adoptée l'année dernière par l'Assemblée générale.

S'agissant de la lutte contre la pauvreté, ma délégation se réjouit des actions entreprises en ce sens par le système des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, pour leurs efforts visant à mettre au point des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, ainsi que la mise en oeuvre du concept 20/20.

Pour ce qui concerne le deuxième volet de toute action en faveur du développement social, à savoir la lutte contre le chômage et ses effets dévastateurs sur la cohésion et la stabilité sociales, particulièrement dans les pays en développement, ma délégation se félicite que les organismes des Nations Unies s'intéressent tout particulièrement à la ques-

tion comme en témoigne l'importance accordée à la réalisation de l'objectif du plein emploi par la Conférence internationale du travail, en 1996, et par la Commission du développement social, qui s'est réunie au début de 1997. Toutefois, nous estimons que toute coopération internationale dans ce domaine doit viser en premier lieu à corriger les effets des bouleversements sociaux occasionnés par une économie mondiale de plus en plus intégrée.

L'action au niveau international en faveur du suivi du Sommet mondial pour le développement social doit mobiliser l'ensemble de la communauté internationale dans un esprit de solidarité et d'efficacité pour soutenir les efforts ainsi que les sacrifices consentis par les pays en développement dans ce domaine. On doit cependant reconnaître que l'action menée actuellement aussi bien par les pays développés que par le système des Nations Unies est loin de correspondre aux problèmes auxquels beaucoup de pays font face, dont un grand nombre de pays africains. Cette insuffisance se manifeste tant au niveau de l'aide publique au développement, des investissements que du traitement du problème de la dette.

À ce propos, ma délégation fait siennes les recommandations contenues dans la résolution 51/202 de l'Assemblée générale qui souligne la nécessité de mobiliser des ressources financières additionnelles, ainsi qu'une aide et une coopération plus efficaces en matière de développement.

Dans cet esprit, il est impératif et urgent que la communauté internationale fasse en sorte que l'objectif de 0,7 % du produit national brut des pays développés qui a été fixé pour l'ensemble de l'aide publique au développement soit atteint dès que possible et que les ressources affectées aux programmes de développement social soient proportionnées aux activités qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs et les buts de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social.

Dans le même ordre d'idées, nous pensons qu'il est important que les pays développés et en développement s'engagent, d'un commun accord, à allouer en moyenne 20 % de l'aide publique au développement et 20 % du budget national, respectivement, aux programmes sociaux de base.

S'agissant de l'endettement, véritable obstacle au développement dans beaucoup de pays du Sud, ma délégation appuie toute initiative en vue d'apporter des solutions efficaces, équitables, durables et axées sur le développement

au problème de l'endettement extérieur et au service de la dette auquel se heurtent les pays en développement.

S'agissant des idées nouvelles et novatrices pour mobiliser des fonds afin de faire face aux engagements et priorités adoptés d'un commun accord durant les sommets et conférences des Nations Unies, contenues dans le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au Sommet mondial, nous estimons qu'elles ne sauraient se substituer à l'aide publique au développement ni servir à financer le budget ordinaire et les budgets de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies. La recherche de solutions nouvelles et novatrices pour mobiliser des fonds doit également s'inscrire dans une perspective plus large en vue de permettre de dégager des ressources supplémentaires pour financer la coopération pour le développement.

Nos chefs d'État et de gouvernement ont reconnu que le développement social et l'application des engagements pris à Copenhague incombaient au premier chef aux gouvernements eux-mêmes, même si la coopération et l'assistance internationale étaient essentielles à la pleine réalisation de cet objectif.

Dans cet esprit, et conformément à la résolution 51/202 qui réitère l'appel lancé par le Sommet aux gouvernements pour qu'ils définissent des plans d'action nationaux pour donner suite au Sommet, il me plaît de rappeler ici les grandes lignes de ce que mon pays a déjà entrepris dans ce domaine. Les réalisations tunisiennes en la matière, pionnières et novatrices, ont, à plus d'un titre, été confortées par ce que la communauté internationale a décidé dans le cadre du Sommet mondial pour le développement social. À ce titre, mon pays a largement dépassé le chiffre de 20 % du budget national comme convenu au Sommet de Copenhague pour les dépenses sociales.

L'action de la Tunisie en faveur du développement social ambitieuse et multidimensionnelle, constitue la pierre angulaire de la politique nationale pour assurer bien-être et prospérité à l'ensemble de la population avec notamment, une politique avant-gardiste en matière de promotion de la femme, véritable partenaire en matière de développement, et une politique innovatrice en matière d'épanouissement de l'enfance, illustrée par l'adoption d'un Code de protection des droits de l'enfant, ainsi que la mise en place d'une Commission nationale à cet effet.

Un autre point qui constitue un élément fondamental dans la stratégie nationale de développement est celui de la promotion de la solidarité nationale dans le cadre de la lutte contre l'exclusion qui s'est concrétisée par le Fonds de soli-

darité nationale, l'un des derniers nés des réalisations du développement humain en Tunisie. Créé en 1992 sur l'initiative du Président de la République, S. E. M. Zine El Abidine Ben Ali, le Fonds de solidarité nationale est destiné à financer les interventions au profit des catégories sociales à faible revenu et des agglomérations dépourvues de ce qui est considéré comme étant le minimum d'infrastructures de base. Ce fonds est financé par plusieurs sources, en particulier les contributions volontaires des citoyens, des entreprises, et les dotations accordées par le budget de l'État.

En 1993, une Commission permanente du Fonds de solidarité a été mise en place pour définir, avec les services de l'administration centrale et régionale, les critères d'identification des zones d'intervention prioritaires et suivre avec ces services centraux et régionaux la mise en oeuvre et l'avancement des projets. Six commodités de base ont été identifiées, à savoir : les routes et les pistes, l'eau potable, l'électrification, l'enseignement, la santé, et le logement, auxquelles s'ajoutent les centres d'animation culturelle, centres d'activités pour les jeunes, assainissement, lutte contre la désertification, etc.

En 1994, le Fonds a été chargé d'améliorer le niveau de l'emploi et des revenus dans les zones concernées et de fixer les populations à leurs terres et à leurs zones d'origine. Il s'agit de l'aide à la création et à la consolidation des sources de revenus.

De 1993 à 1996, le Fonds de solidarité nationale a permis d'équiper 35 160 logements en électricité; de pourvoir 60 382 logements en eau potable; de construire ou d'améliorer 8 796 logements et de construire 1 565 kilomètres de routes et de pistes, 75 écoles et 71 centres de soins de santé. Jusqu'à présent, le nombre de projets financés par le Fonds s'élève à 1 865, et 140 000 familles en ont bénéficié.

L'impact du Fonds auprès des populations concernées et de l'opinion en général a été des plus favorables. Aussi, il a été décidé de mettre en oeuvre, au cours des années 1995-2000, un programme national plus ambitieux pour le développement de toutes les zones dites d'ombre à l'horizon 2000.

Pour renforcer ses activités de développement, le Fonds de solidarité nationale a été transformé en 1996 en Secrétariat d'État au sein du Gouvernement. Enfin, une banque tunisienne de solidarité a été créée, sur initiative du Président de la République, et dont le rôle principal sera la création de microprojets pour offrir des sources de revenus stables dans les zones d'intervention du Fonds de solidarité

nationale, de manière à parachever le processus de promotion de ces zones. Nous pensons que cette nouvelle initiative répond parfaitement à l'esprit des recommandations de

la Conférence de Copenhague auxquelles la Tunisie est fermement attachée.

La séance est levée à 13 h 5.